This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 265 734

YB 06415

REESE LIBRARY

OF THE

UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Class

ROUEM REL.

GEORGES GROSJEAN

La France

ET

La Russie

PENDANT LE DIRECTOIRE

PARIS
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE
LECENE, OUDIN ET Cie, ÉDITEURS
15, RUE DE CLUNY, 15

1896

LA FRANCE ET LA RUSSIE

PENDANT LE DIRECTOIRE

DU MÊME AUTEUR

La Révolution française (1789-1799), d'après les témoignages contemporains et les historiens modernes, (*ouvrage adopté par le Ministère de l'Instruction publique pour les Bibliothèques des Lycées, classes de rhétorique et philosophie*); Paris, Picard et Kaan, 1887, 1 vol. in-8° jésus.

La Mission de Sémonville à Constantinople, *d'après les documents conservés au Ministère des affaires étrangères*; Paris, Charavay, 1887, in-8°.

Les relations diplomatiques de la France avec les deux Siciles (1789-1795), *d'après les documents conservés au Ministère des affaires étrangères*; Paris, Charavay, 1888, in-8°.

Empire, Monarchie, République (*sous le pseudonyme* (GEORGES MORBIEF); Paris, Jules Lévy, 1888.

Le XVIIe et le XVIIIe siècle, *d'après les témoignages contemporains*; Paris, Picard et Kaan, 1 vol. in-8° jésus.

SOUS PRESSE

La France et la Russie pendant le Consulat, *d'après les documents conservés aux Archives Impériales russes et au Ministère des Affaires étrangères.*

La France Contemporaine (1800-1870); Paris, Picard et Kaan, 1 vol in-8° jésus.

GEORGES GROSJEAN

La France

ET

La Russie

PENDANT LE DIRECTOIRE

PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

LECÈNE, OUDIN ET Cie, ÉDITEURS

15, RUE DE CLUNY, 15

1896

JX1548
Z7R8

RESE

A

M. LOUIS BARTHOU

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

En témoignage de ma vive et respectueuse affection.

G. G.

165419

LA FRANCE
ET LA RUSSIE
PENDANT LE DIRECTOIRE

I

Le 17 novembre 1796, l'Impératrice de toutes les Russies, la Grande Catherine mourut subitement : la seule tête d'homme d'État que comptât l'Europe monarchique de ce temps a cessé de penser. Très russe encore qu'elle fût née en pays allemand, elle n'avait eu jamais d'autres vues que la gloire du pays sur lequel l'avaient appelée à régner les hasards de la destinée. Laissant dans l'application la philosophie aux politiques qui se paient de mots, caressant en Grimm, Diderot et Voltaire les dispensateurs de la renommée, mais très persuadée qu'avec « leurs grands principes on fait de beaux livres et de mauvaises besognes, » animée de l'esprit le plus pratique, tenant aux résultats plus qu'à la réputation de souverain éclairé, elle

s'était donné comme règle de suivre, pour le plus grand profit de ses peuples, les conseils de l'intérêt bien entendu. Aussi, dès la première heure, avait-elle démêlé avec une admirable sûreté de coup d'œil le bénéfice qu'elle pouvait retirer d'un conflit de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre avec la France révolutionnaire. A cette lutte sur le Rhin, elle avait gagné sur la Vistule et en Orient la plus entière liberté d'action, et elle en avait usé pour se nantir de belles et bonnes terres polonaises. Son hostilité contre la France avait donc été toute d'attitude, s'était dépensée en manifestations oratoires, en « ostentations » théâtrales et vaines. Catherine avait déclaré avec éclat rassembler contre nous des troupes qui étaient allées servir en Pologne. Tentatrice ironique elle avait plaisamment donné aux Autrichiens battus tous les territoires qu'ils convoitaient en France, mais leurs désastres lui avaient causé plus de gaieté que de chagrin. Les succès de nos armes lui avaient été l'occasion d'exercer en sanglantes railleries sa verve sarcastique contre « les hauts alliés », roi de Prusse, Empereur d'Allemagne « ces compassés qui ne parviennent nulle part » et Princes de l'Empire, « don Quichottes de Germanie qui se ruinent à tenir des troupes, s'égosillent à les exercer, et quand il s'agit d'en faire usage prennent le large avec ou

sans elles (1). » Leurs discordes qui contrarient toutes les opérations de la guerre la divertissent. Elle se plaît au spectacle de ces gens « qui ont commencé le menuet du pied gauche et dansent sans mesure ». Bien plus, elle avait admiré, en dépit de son horreur du « jacobinisme », ces « démons qui savaient marcher, malgré les pluies, les boues et le manque de vivres et de fourrages. » « Pourquoi, demandait-elle, ne s'embourbe-t-on pas des deux côtés (2)? » Aucune prière, nul revers de la coalition n'avaient pu l'entraîner à mettre en ligne un seul régiment contre la Révolution, à consentir au moindre subside. Même elle s'était, désavouant, l'heure venue, les incitations de Morkoff en son nom, opposé « aux indemnisations » des frais de la guerre qu'Autrichiens et Prussiens prétendaient prendre en Alsace et en Lorraine (3). Catherine avait multiplié à nos ennemis tous les encouragements, prodigué toutes les promesses et les avait éludées toutes. Au reste elle avait peu à redouter de la propagande des idées. « Nous seuls entre les puissances, disait Morkoff, n'avons pas besoin de craindre et de combattre la Révolution française

1. Catherine à Grimm.
2. Catherine à Grimm.
3. Serge Tatischef.

par rapport à nos sujets (1). » Si, peu de jours avant sa fin, Catherine avait paru disposé à signer un traité de subsides avec l'Angleterre, si elle avait préparé un rescrit pour mobiliser soixante mille hommes, il demeure incertain qu'elle voulût sincèrement les employer, avec Souwarof désigné pour les condamner, contre la France, et qu'elle ne les destinât pas à la guerre qu'elle avait alors contre la Perse.

Et cependant, malgré ce défaut de concours, la nouvelle de la mort de Catherine, parvenue à Vienne le 10 décembre, jetait dans la consternation et la cour et la ville. « Nos désastres, s'écrie en l'apprenant Thugut, qui dirige la politique autrichienne, seraient à leur comble ! » C'est qu'en effet l'heure est grave pour la monarchie des Habsbourgs. Si Jourdan et Moreau ont été obligés de repasser le Rhin, le jeune général qui commande en Italie les armées de la République est partout victorieux.

1. En l'an III, on avait vu son agent en Hollande se joindre aux ambassadeurs des Etats-Unis, de Suède, de Danemark, de Pologne et de Portugal, pour saluer à leur arrivée à la Haye les membres du Comité de Salut public en mission, en Hollande. « Tous ces ministres ont donné à la représentation nationale les assurances et les démonstrations du plus grand respect. » — Les Représentants au Comité, 9 pluviôse, 28 janvier 1795.

Son génie l'a rendu maître du Milanais. Modane et les légations sont dans ses mains; le Piémont est soumis. Rome, haletante d'angoisse et de peur, attend de Bonaparte l'arrêt qui fixera son sort. Naples, débile et lâche, s'humilie. Dès longtemps la Toscane a été ramenée sous l'influence française. La Suède a fait défection à la coalition, le Danemark nous est ami. Les Etats de l'Allemagne du Sud que l'Empereur réussit à tenir encore en campagne, surmenés, fatigués des contributions qui les accablent, des réquisitions qui vident leurs greniers, sont prêts à la désertion. L'instant du réveil national et de la révolte est encore lointain. Tous alors, recrus de souffrances et ruinés, paysans, bourgeois, soldats, Altesses Sérénissimes aspirent au recueillement, à la quiétude, au bonheur calme, et pensent les vers égoïstes et si peu héroïques de Gœthe :

Rien ne m'amuse comme
Un récit de combats, quand loin, bien loin de nous,
A l'autre bout du monde, en Turquie, on s'assomme.
Je m'en reviens le soir en bénissant la paix (1).

L'Angleterre tient les mers. Mais « sans armée, sans finances, avec tous les désordres intérieurs de l'administration (2) ; » l'Autriche reste seule à sou-

1. Faust.
2. Thugut à Colloredo.

tenir la guerre continentale. Depuis plusieurs mois, l'Espagne, la Hollande, détachées de la cause des rois, ont signé leur paix avec la République. La Prusse a traité également, et les intentions de son roi ne laissent pas que d'inquiéter l'empereur François. En telle situation, un changement de règne en Russie était bien fait pour émouvoir même une âme aussi fortement trempée que celle de Thugut. S'il était douteux qu'on put jamais associer la Tzarine à une hostilité réellé et effective contre la France, du moins le bruit d'armes qu'on entendait de Berlin, du côté de l'est, était-il propre à contenir Frédéric-Guillaume, toujours en grand appétit d'annexions et d'arrondissements. Or, le successeur de Catherine était pacifique ; du moins l'assurait-on.

II

Jamais souverain n'a moins que l'empereur Paul obtenu justice, bien qu'il ait été supérieur à beaucoup qui ont trouvé grâce devant les sévérités de l'histoire. Si des relations souvent difficiles et parfois douloureuses avec sa mère avaient de bonne heure rendu son amour-propre sensible à l'extrême et incliné à la défiance excessive son caractère peut-être naturellement ombrageux, on ne pouvait lui refuser une intelligence prompte et des connaissances étendues. L'un des derniers ministres de France à la cour de Catherine, et non des moindres par le mérite aussi bien que par la naissance, M. de Ségur, avait été touché par la noblesse d'âme du grand duc héritier (1). Dans un voyage qu'il avait fait à Paris sous le nom de comte du Nord il avait laissé voir autant d'esprit que de bonne

1. Ségur fut ambassadeur à Peterbsourg de 1785 à 1789.

grâce (1). Son cœur était affectueux, généreux, capable d'admiration, mais sa volonté, toujours droite, n'était pas sans cesse assez réfléchie. Privé de cette maîtrise et surveillance de soi, si nécessaire aux Chefs d'Etat il devait céder trop de fois à l'entraînement d'une imagination ardente et fougueuse. Il manqua surtout de règles et de méditation, mais non point d'aperçus originaux ou de conceptions justes.

Les premiers actes du nouvel Empereur ne décelèrent pas les desseins de sa politique. Tout entier à l'ordonnance des funérailles de Catherine, au transfert de sépulture de son père, s'attardant un peu aux cérémonies d'apparat d'un commencement de règne, aux revues et aux parades qu'il aime avec passion, Paul Ier demeure avec les ministres étrangers dans le vague des compliments. En visitant, à la forteresse de Schlusselbourg, le héros de l'indépendance polonaise, Kosciuzko, qu'il admirait et plaignait comme un « martyr de la Patrie », en lui rendant, ainsi qu'à ses compagnons d'infortune, la

1. Le lecteur curieux de piquants rapprochements lira avec plaisir l'agréable relation qu'a laissée du séjour du Tzarewitch à Paris et à Versailles un contemporain, l'abbé de Lubersac sous ce titre : *Premier discours sur l'utilité et les avantages que les Princes peuvent retirer de leurs voyages*. Paris, 1782, 1 vol. in-4°.

liberté, le Tzar avait montré l'élévation de ses sentiments plus qu'il n'avait découvert ses intentions. Morkoff, ennemi de la France quitte, il est vrai, le ministère, mais Rostopchine l'y remplace qui ne passe point pour favorable à « l'hydre révolutionnaire ». Mille bruits couraient contradictoires. De hauts personnages également bien informés ou de ces gens qui ont relations avec ceux pour qui la pensée des princes n'est point mystérieuse, annoncent les uns que l'Empereur a déchiré le traité de subsides qu'avait signé l'Impératrice avec l'Angleterre, les autres qu'il a juré de suivre en tout l'exemple de sa mère. La vérité était que le Tzar restait fidèle aux opinions du Tzaréwitch: une circulaire aux Puissances dictée à Ostermann le fit bientôt connaître. Paul Ier, y déclarait que la Russie, seule dans le monde entier n'avait pas cessé d'être en guerre depuis 1750, que ces quarante-cinq années de luttes avaient épuisé la population et que l'humanité lui commandait de donner la paix à ses bien-aimés sujets. L'Empereur contremandait en même temps les levées d'hommes ordonnées par l'Impératrice défunte et informait l'Angleterre qu'il se tenait pour délié de tous les engagements pris envers elle par Catherine. Sa politique était décidément pacifique; mais quel serait son « système »?

Une intelligence constante avec la Prusse, de bons

rapports avec la France, tel avait été le plan du vieux comte Panine dont l'Empereur avait reçu jadis les enseignements et pour les idées duquel il avait toujours exprimé beaucoup d'attachement. Que Paul Ier, dans ses relations avec les gouvernements étrangers, se conformât à ces principes dans la mesure où le lui permettraient les événements, c'est ce que parut dès l'abord indiquer l'une de ses premières résolutions, celle d'appeler l'un des neveux de Panine, le prince Repnine, dans le conseil des Affaires étrangères. Ses protestations du début à M. de Tauenzien, ministre de Prusse à Berlin et au comte Brulb, envoyé à Pétersbourg pour y féliciter le nouveau monarque et lui exprimer le vif désir qu'avait le roi son maître de s'allier à lui, n'avaient guère dépassé le propos de Cour. Frédéric-Guillaume avait lieu de craindre que ses armements récents ne lui eussent nui dans l'esprit de Paul Ier. L'Empereur mécontent, désormais défiant, et non sans cause, daignait cependant se prêter aux explications. Le roi de Prusse eut bientôt de la bienveillance du Tzar à son égard des marques plus précises, encore qu'elles gardassent quelque chose de provisoire et de conditionnel.

Il ne pouvait s'agir pour la France d'entrer à ce moment et de prime saut dans l'intimité de la Russie, mais l'Empereur avait autrefois témoigné le

goût le plus décidé pour notre pays; allait-il lui devenir hostile? On connut très vite à Berlin que sa volonté était de conserver à l'égard de la République la plus stricte neutralité. Le tout-puissant ministre du Roi, M. de Haugwitz, avait même pu affirmer à notre représentant que l'Empereur, dans une lettre autographe à Frédéric-Guillaume, faisait connaître qu'il « se regardait comme n'étant point en guerre avec la France » (1). On apprenait également que le baron de Krudener, ministre de Russie en Espagne, avait reçu l'ordre de rejoindre son poste. On se souvenait encore que M. de Krudener, nommé à Madrid par Catherine II, se rendait à sa nouvelle résidence et déjà avait atteint Berlin quand l'Impératrice, à la nouvelle de la paix que les Espagnols venaient de signer à San-Ildefonso, l'avait rappelé.

Ces événements étaient plus que des indices des heureuses dispositions de l'Empereur et valaient par leur netteté d'être connus du gouvernement français. Le représentant de la République à Berlin, Caillard, ne manqua pas à son devoir : il indiqua même que peut-être il serait facile de commencer avec la Rus-

1. Caillard à Delacroix, Ministre des Relations Extérieures, 31 janvier 1797. Toute la correspondance citée dans cette étude est extraite des Archives du Ministère des Affaires Etrangères, fonds PRUSSE, vol. 220.

sie une réconciliation qui acheminerait dans la suite à une entente plus étroite deux nations à qui leur position géographique assigne en Europe la haute mission d'y maintenir ensemble l'équilibre et la paix.

III

Le Directoire n'avait point attendu ces renseignements pour tenter un rapprochement si désirable. Sur les seuls renseignements qu'avaient pu lui donner des inclinations de Paul Ier le bruit public et les anciens rapports de nos ambassadeurs en Russie il arrête d'entrer en conversation avec le gouvernement impérial ou tout au moins de le tenter. Entre toutes les capitales, rares à cette date, où les deux pays eussent, l'un et l'autre, des agents diplomatiques, aucune qui fût mieux placée que Berlin, située à mi-chemin entre Paris et Pétersbourg, pour la négociation que souhaite le Directoire. La Prusse qui se jouait de nous depuis plusieurs mois feignait à cet instant, d'être empressée à nous complaire; on supposait au Tzar des préférences pour elle. Enfin le ministre de France en Prusse était parmi les meilleurs de la République. Formé à l'école de Turgot sous les ordres de qui il avait passé plusieurs années et dont il avait été le protégé, di-

plomate de carrière et fort instruit, Caillard était judicieux, conciliant et zélé : il avait su gagner très vite la confiance de la Cour auprès de laquelle il était accrédité et celle des ministres (1). A ces mérites, il joignait encore celui, fort utile en la circonstance, de connaître bien la Russie et d'y avoir été précédemment apprécié comme chargé d'affaires. Toutes ces raisons décidèrent le Directoire à confier à notre représentant à Berlin le soin des premières démarches vers Pétersbourg, dans la voie de la réconciliation.

Le ministre des Relations Extérieures, Delacroix rédigea pour Caillard une brève mais importante instruction. Il insiste avec vivacité sur la nécessité de renouer promptement les relations commerciales. « Le Directoire désire beaucoup voir cesser cet état de guerre par lequel Catherine II avait cru satisfaire à la fois sa haine des principes de liberté et ses engagements envers ses alliés. Le nouvel Empereur n'est pas sans doute dans ces sentiments. Il semble avoir des intentions pacifiques, et le Directoire croit devoir essayer d'en profiter pour rétablir les liaisons d'amitié et de commerce qui subsistaient avant la guerre actuelle, et

1. Bailleu, *Preussen und Frankreich, von* 1795 *bis* 807; t. I p. xxiii.

pour améliorer même, s'il est possible, ces dernières. » Delacroix traçait ensuite à Caillard la marche qu'il devait suivre pour entrer en matière : « Le Directoire a pensé que Sa Majesté Prussienne se prêterait volontiers à faciliter ce rapprochement en usant à cet effet de l'attachement qu'a témoigné pour Elle le nouvel Empereur, lorsqu'il n'était asris qu'au second rang. C'est donc avec M. de Haugwitz que vous devez vous ouvrir sur cet objet et par lui avec l'envoyé de Russie ». Un peu plus loin le ministre précisant davantage encore sa pensée, prescrivait à Caillard de « s'adresser directement au ministère prussien qui, sans doute, s'empresserait de le seconder, ainsi qu'a l'envoyé de Russie. »

Ces instructions répondaient trop bien aux vœux des Caillard et à sa légitime ambition pour qu'il n'éprouvât point à les recevoir une joie patriotique très vive. Cependant si empressé qu'il pût être de remplir la mission dont on confiait le succès à son intelligence et à son habileté, il sentit que les directions que lui donnait Delacroix étaient erronées, à certains égards, et craignit de commettre, en les suivant, un pas de clerc. L'idée de remettre une note officielle directement au ministre de Russie à Berlin heurtait tous les usages diplomatiques. Caillard était bien prêt, — et il le déclarait très haut, avec

la sincérité qu'on met aux formules de style et aux assurances de la correspondance politique, — à fouler aux pieds ces « misérables formalités », mais il observait qu'elles enchaînaient « encore » tous les ministres étrangers. Or, parmi ceux qui résidaient à Berlin, il n'en était pas qui fût sur cet article plus circonspect que M. de Kolytchef, et qui put rendre de sa réserve meilleures raisons : timide par caractère et peu éclairé, il avait autrefois déplu à l'Empereur et se sentait menacé dans sa situation. Caillard était donc certain qu'aucun effort de sa part, ou même de celle de M. de Haugwitz, ne déciderait ce diplomate pusillanime à risquer un entretien avec son collègue de France ou à agréer une ouverture d'aucune sorte, sans un ordre exprès de sa Cour. Et quand bien même cette difficulté n'eût point été, sa nullité était si complète et si déclarée qu'on ne le pouvait sans danger employer en une conjoncture vraiment délicate, puisqu'il y allait de la dignité d'une grande nation partout triomphante. « Je n'ai point assez de confiance dans les lumières de M. de Kolytchef, disait Caillard, pour être sûr qu'il rendrait mes idées telles que je les lui proposerais et qu'il ne nuirait pas à l'affaire plutôt que de contribuer à son succès. »

Caillard avait donc pensé qu'il valait mieux

s'adresser d'abord seulement à M. de Haugwitz sur le concours duquel il croyait pouvoir entièrement compter. N'était-il pas plus correct, — et plus habile, — qu'il se rendît chez ce ministre et s'expliquât avec lui ? il le prierait ensuite de donner à M. de Tauenzien qui représentait la Prusse à Pétersbourg, des instructions pour qu'il sondât adroitement le Gouvernement du Tzar sur la convenance et les moyens de rétablir les rapports entre la France et la Russie. Et, pour le cas où cette insinuation serait bien accueillie, il lui demanderait enfin d'autoriser M. de Tauenzien à suggérer, entre autres manières d'arriver à une explication directe, l'idée d'envoyer à M. de Kolytchef l'ordre de ne pas se refuser aux avances du ministre de France.

Mais notre représentant ne s'était pas borné seulement à engager les pourparlers dans une forme différente de celle qui lui avait été tracée, il pensa devoir modifier les propositions mêmes de la négociation. Le Directoire avait compris que le traité à conclure devait être « très simple ». Il concevait parfaitement qu'on put le réduire à un seul article, mais il estimait que cet article devait « porter rétablissement 1° de l'ancienne amitié, 2° des relations commerciales telles qu'elles existaient avant la guerre. » C'était sur le second point la remise en vigueur du traité de 1787 qu'entendait réclamer le

Directoire qui paraît n'avoir pas su que ce contrat conclu pour trente années, avait encore une durée de quelques mois. On souhaitait à Paris davantage : l'acte de 1787 ne stipulait point la clause réciproque de la nation la plus favorisée. Le désir du Directoire était que Caillard s'attachât à en obtenir le bénéfice.

Le ministre de France avait le sentiment très vif des situations et des difficultés. Tous les traités de paix qu'avait signés la République depuis plusieurs mois l'avaient été avec des gouvernements dont les généraux étaient battus. La victoire les leur avait imposés. Ils les avaient sollicités, et par suite ils avaient dû accepter sans résistance ou objection trop prolongée toutes les exigences du vainqueur, et se soumettre sans transition ni ménagements aux conséquences de la contrainte. Encore devait-on se souvenir qu'il avait fallu pour les amener tous à ce résultat acheter certains par l'abandon ou l'appât de territoires étrangers et revenir à ces « arrangements de convenance ou d'astuce, aux balancements artificiels d'indemnité (1) », aux partages de peuples, naguère flétris du haut de la tribune de la Convention et tôt acceptés d'elle. Mais l'Empereur Paul n'était point un vaincu et ses vues sur

1. Cambacerès

l'Europe étaient conservatrices. Ses armées n'avaient point combattu contre nous ; toutes relations seulement avaient été rompues, au grand préjudice des deux pays, entre la France et la Russie. C'était un important objet à se proposer que de les renouer. Il était permis d'espérer qu'il serait aisé de l'atteindre, mais, pour y réussir, il fallait, puisqu'on ne pouvait y parvenir de vive force, de la prudence, des prétentions modestes, circonscrites d'abord au gain de résultats médiocres. Peu à peu et peut-être très vite, à mesure que la République se dégagerait mieux de l'anarchie, dominerait les partis de plus haut, ces premiers et faibles avantages conduiraient à de plus considérables. Le régime démocratique ne s'opposait pas, même dès ce temps, à ce que le Tzar autocrate donnât à ses sympathies pour notre pays une forme positive, et Paul ne répugnait point, personnellement, — on devait le voir en l'an VIII, — à se lier d'une étroite amitié avec la France républicaine. Que la République se montrât ferme avec constance sur les principes d'ordre qui sont communs à tous les gouvernements et nécessaires à ceux qui veulent vivre, que, ralliant sans cesse par d'heureuses et opportunes mesures d'apaisement un plus grand nombre de Français, elle se fortifiât par un consentement chaque jour plus général, qu'elle apparût pacifique

et magnanime à l'intérieur, qu'elle joignît au prestige d'une grande nation militaire armée pour la défense de son indépendance, la gloire de la modération dans la victoire, la confiance et l'amitié de Paul Ier et de la Russie étaient assurées. Les désirs de la France répondaient à ce moment aux vœux de l'Empereur : elle aspirait à la cessation des discordes civiles et à la pacification générale. En de telles dispositions mutuelles, il suffisait de reprendre le contact, et, répétons-le, sans s'imposer indiscrètement, de s'en contenter d'abord : l'irrésistible penchant qui entraînait l'un vers l'autre les deux Etats aurait trouvé ensuite sa satisfaction dans un pacte dont la tranquillité de l'Europe eût été le but, avec, pour en réaliser le programme, l'affirmation de l'alliance. Malheureusement, les hommes qui parlaient alors au nom de la France pensaient autrement que la majorité des Français. Administrant contre le sentiment national, ils se soutenaient au pouvoir par la guerre et poursuivaient une paix romaine ; des succès si problématiques ou si éphémères qu'ils les sussent, mais dont ils pussent se prévaloir emphatiquement devant les Conseils, leur étaient nécessaires. Pas un instant ils n'imaginèrent que le concert avec la Russie supposât certaines conditions, non pas pour durer, mais seulement pour être formé. Ils crurent qu'il était possible

immédiatement, et que le Tzar se plierait par effusion de cœur à toutes leurs combinaisons.

Caillard, plus sage, y voyait plus clair. Il ne pensa pas que les circonstances fussent dès lors favorables à obtenir le traité que recherchait le Directoire. Paul Ier ne pouvait conclure avec la République sans la reconnaître, et Caillard ne croyait pas qu'il y consentît. « Rien ne nous montre jusqu'à présent, écrit-il, qu'il soit disposé à faire immédiatement une démarche aussi solennelle et aussi tranchante ». Tous nos efforts doivent tendre, au jugement de notre envoyé, à obtenir la levée des prohibitions commerciales ordonnées par Catherine II contre les produits français. Ainsi reprendrait force l'acte 1787 encore valable, et comme, en fait, les croisières britanniques interdisaient l'accès de la Baltique au pavillon français, le but à viser serait ainsi atteint d'assez près. « Si nous pouvons obtenir la révocation de cet ordre, si l'Empereur, sans nommer la France ni aucune puissance en particulier, annonce qu'il reconnaît la valeur des traités de commerce précédemment conclus entre la Russie et les différentes nations, le sort du commerce français se trouve par là mieux garanti. Voilà un premier anneau de la chaîne (1). » Plus

1. Caillard à Delacroix, 3 janvier 1797 (14 nivose an V).

tard, on obtiendrait assez facilement la nomination d'un consul à Pétersbourg ; ce nouveau point gagné, « nous serions alors, estimait Caillard. en état d'ouvrir la voie à des relations beaucoup plus intéressantes et il ne serait pas étonnant que l'introduction d'un agent de commerce en Russie n'amenât bientôt après celle d'un agent qui traiterait directement et solennellement. »

Caillard conforma sa conduite à ses réflexions. Il n'ajouta point aux noirs soucis de M. de Kolytchef et vit M. de Haugwitz qui entra dans ses vues. « Il faut commencer par le commencement, approuva-t-il... quand ce premier pas sera fait, nous aviserons au moyen d'en faire un second et nous arriverons au but que vous vous proposez, sans rien compromettre. » Il s'engagea enfin à écrire à M. de Tauenzien.

Notre ministre eut lieu de se féliciter de sa circonspection et de n'avoir hasardé rien de trop. Son collègue de Prusse à Pétersbourg demanda, ainsi qu'il avait été convenu avec M. de Haugwitz, la levée de la prohibition qui frappait nos produits en Russie. Le Tzar avait accueilli sans déplaisir cette proposition, mais sa réponse favorable n'était pas sans réserves. Il consentait seulement à l'introduction des vins de France et, en général, à celle de toutes les denrées de consommation, mais sous

l'expresse condition qu'elles seraient importées sur des bâtiments neutres venant de ports neutres. L'admission des objets de luxe demeurait formellement interdite. Ces concessions étaient déjà minimes ; l'ukase qui les accordait en suspendait l'exécution « jusqu'au jour où la France aurait un gouvernement régulier (1). »

1. On remarquera l'expression : le Tzar ne dit pas « jusqu'au jour du rétablissement de la monarchie légitime ». C'est le Directoire qui est visé, non la République.

IV

Cependant Delacroix avait soumis les dépêches de Caillard au Directoire qui ressentit un vif mécontentement des libertés que son représentant à Berlin avait cru pouvoir prendre avec ses instructions. On ne désapprouvait pas qu'il eût eu recours à l'entremise de Sa Majesté Prussienne pour faire parvenir au Tzar les insinuations de la France, mais on lui rappela sur le reste avec roideur les intentions de son Gouvernement. « Vous paraissez avoir omis de proposer le rétablissement de la paix et amitié, fondement nécessaire de toute négociation, pour ne vous occuper que du rétablissement des relations commerciales qui supposent nécessairement la paix et l'amitié entre les deux parties qui veulent commercer. On ne voit pas comment il nous serait possible de commercer avec la Russie tandis que nous continuerions à être en guerre

avec elle (1). Le Directoire pense qu'il convient de faire une démarche plus franche. Il est nécessaire de provoquer d'abord le rétablissement de la paix. La levée des prohibitions de nos denrées et marchandises, le rétablissement de nos relations commerciales en seront la conséquence et n'en doivent pas être les prémisses ». A cette dépêche qui fleure son cuistre de chancellerie était annexé un projet de note à présenter au ministre de Russie pour le faire passer à l'Empereur. Il devait être en même temps communiqué à M. de Haugwitz qu'on remerciait de ses procédés obligeants.

En présence d'ordres aussi nets, Caillard s'inclina. S'il se décide à remplir tout l'objet de ses instructions, il ne se résigne pas à commettre aux soins de M. de Kolytchef le résultat d'une négociation qu'il juge épineuse. Et puisque, non plus que lui, le Directoire n'est en méfiance de la Prusse, c'est à M. de Haugwitz qu'il aura une seconde fois recours. Le ministre du Roi transmettrait à M. de Tauenzieu la note française avec l'ordre de la présenter et de la soutenir. Si l'Empereur en agrée les intentions, il nommera un plénipotentiaire à Berlin pour trai-

1. On se souvient que le Tzar ne se considérait pas comme étant en guerre avec la France. Le Directoire était informé à cet égard par les lettres de Caillard.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ter avec le mandataire de la France, et Caillard espère que l'affaire amenée à ce point « ne traînera pas en longueur ». M. de Haugwitz témoigna beaucoup d'empressement à accepter le rôle qu'on lui offrait de jouer. Caillard substitua à la note laconique qu'il avait reçue de Paris un texte plus explicite et plus convenable à l'esprit des vieilles chancelleries (1). Le voici :

« Le soussigné Ministre Plénipotentiaire de la République Française auprès de Sa Majesté le Roi de Prusse, est expressément chargé par le Directoire Exécutif de faire connaître au Ministère de Sa Majesté le désir qu'aurait la République de rétablir la paix et les liaisons d'amitié qui existaient avant la guerre entre la France et la Russie et la disposition où est le Directoire Exécutif d'entrer pour cet effet

1. La note du Directoire s'exprimait en ces termes : « Le Directoire Exécutif me charge, Monsieur, de vous inviter de faire connaître à votre Cour que la République française désirerait rétablir la paix et les liaisons d'amitié qui existaient avant la guerre entre la France et la Russie, et que le Directoire est prêt à entrer, pour cet effet, en négociation avec les personnes que l'Empereur de toutes les Russies jugera à propos de charger de sa confiance. » — Au bas de la pièce on lit cette indication : « Prévenir M. de Haugwitz de la remise de cette note. — Faire aussi des ouvertures positives à la Prusse. »

en négociations avec ceux que Sa Majesté Impériale l'Empereur de toutes les Russies voudra honorer de sa confiance à ce sujet.

« Persuadé que le Ministère de Sa Majesté ne peut rien entendre de plus conforme à ses désirs que la proposition de coopérer au rétablissement de l'harmonie entre les deux Nations destinées par la nature à devenir utiles l'une à l'autre sans pouvoir directement se nuire, le Ministre soussigné prie avec confiance le Cabinet de Sa Majesté de prendre cet important objet en considération, de faire connaître le plus promptement qu'il sera possible les dispositions du Directoire énoncées dans la présente note et d'employer tous les moyens que lui fournit l'intimité de ses relations avec la Cour de Pétersbourg pour obtenir de l'Empereur de Russie une décision conforme aux vœux du Directoire Exécutif et qui ne le sera pas moins à celui de l'humanité, puisque rien ne sera plus propre à accélérer le retour à la paix générale ».

M. de Haugwitz « examina dans tous les sens » avec Caillard ce document dont il loua fort l'esprit et l'expression. Il promettait que le premier courrier pour Pétersbourg l'emporterait et que le ministre prussien à cette Cour aurait pour instructions de le mettre sous les yeux de l'Empereur. M. de Haugwitz devait en même temps appuyer notre démarche

par tous les bons offices que nous pouvions attendre d'une « Puissance vraiment amie de la République » (1). Se fiant sur d'aussi formelles assurances Caillard quitta son interlocuteur affermi dans l'espoir d'un bon accueil de Paul à nos propositions et persuadé que M. de Haugwitz ne tarderait pas à les faire parvenir à leur destination. Aussi eut-il quelque surprise d'apprendre au commencement de mars que sa note était encore après quinze jours dans le cabinet du ministre du Roi : M. de Haugwitz montrait tout à coup des scrupules de prudence. « Le succès, disait-il à Caillard pour expliquer son retard à remplir la commission qu'il avait acceptée, dépend principalement des circonstances dans lesquelles vos propositions seront mises sous les yeux de Paul et il certain que le comte de Cobenzel (2), aidé de quelques émigrés, travaille fortement l'esprit de ce Prince et a même gagné un peu de terrain ». Et Haugwitz demandait si Caillard voulait « que la note parut à Pétersbourg dans ce moment désavantageux, au risque de ce qui pouvait arriver » ou s'il ne jugeait pas « plus sage d'attendre pour la produire une circonstance où l'Empereur débarrassé

1. Caillard à Delacroix.

2. Cobenzel était alors ambassadeur d'Autriche auprès du Tzar

de la persécution de l'ambassadeur autrichien, et plus décidé dans ses sentiments, laisserait plus d'espérance d'un bon accueil. Il est indubitable que si ce document était présenté et rejeté, la conséquence serait pire que s'il n'eut pas été présenté du tout (1). » Caillard représenta que personne n'était mieux placé que le diplomate accrédité par la Prusse auprès de l'Empereur, pour agir dans l'instant propice. Il obtint enfin de M. de Haugwitz qu'il envoya la note de la France à M. de Tauenzien, en lui recommandant de la remettre seulement le jour où il croirait pouvoir en faire accepter les propositions. Cette attitude de la Prusse a son explication dans des causes diverses qu'il n'est pas sans intérêt de démêler. Pour bien pénétrer les mobiles qui la gouvernent, et aussi pour la parfaite intelligence d'un rapprochement entre la France et la Russie en 1797, il est nécessaire de reprendre quelques-uns des faits de l'histoire.

1. Caillard à Delacroix.

V

« Tout ira bien, écrivait à François Ier en lutte avec Charles-Quint, un diplomate français, si nous pouvons rassasier le margrave de Brandebourg. Lui et son frère, l'électeur de Mayence, tombent chaque jour dans de plus grandes avarices. » « Je veux, répondit le Roy, qu'on soulle de toutes choses le marquis Joachim. » La Prusse était pauvre. Longtemps, elle eut des besoins. La longue faiblesse de l'Allemagne constituée en une multitude d'Etats rivaux et jaloux, déchirée sous des princes dont la plupart, avides et asservis, ont l'âme vulgaire, — lui permit de les satisfaire. Elle a vécu par la guerre et pour la guerre sous des princes soldats, politiques et ambitieux. « Je veux me faire considérable, » c'est le mot de l'un d'eux au lendemain des traités de Westphalie et ce mot est un programme d'avenir. Ses successeurs l'acceptent. Bataille! bataille! c est le cri et l'ardent espoir de la Prusse qui, deux siècles durant, prend part à tous les con-

flits armés afin de recevoir à la paix quelque accroissement de puissance pour prix de ses services. Et l'Allemagne rudoyée par les Hohenzollern leur donne son admiration, car, sentimentale, elle a, comme il sied, le goût de la force. Elle applaudit Frédéric II battant Russes et Français, mutilant l'Autriche dont la suprématie pèse à son orgueil (1). L'Allemagne qui vend des gens de guerre à tous les rois, qui pourrait être forte et cohérente et que la volonté de la France et l'égoïsme de l'Autriche maintiennent impuissante, met de bonne heure toute sa foi en la Prusse. Elle voit dans son roi le défenseur des droits de l'Empire et de « la liberté allemande » contre les Habsbourgs. La mission historique de la Prusse en Allemagne se dessine dès le XVIIIe siècle. « Vous partagerez l'Empire avec l'Empereur », tel est le conseil du prince Henri de

1. Dans la campagne de 1757, l'armée du Saint-Empire, commandée par le Prince de Saxe-Hildburghausen qui s'était concentrée avec l'armée de Soubise, ne cachait pas ses sympathies pour Frédéric. Dès les premiers coups de fusil, à Rosbach, elle avait quitté la place sans combattre. Soubise n'avait pu obtenir en Saxe le concours d'un seul espion. « Il ne faut pas croire, écrit le comte de Saint-Germain à Paris-Duvernay, que le Roi de Prusse soit détesté dans l'Empire. Les paysans ont pris les armes contre nous et fait feu sur nos détachements. »

Prusse au vainqueur de Rosbach et de Leuthen qui pense et travaille à le réaliser.

Un persistant atavisme avait transmis à Frédéric-Guillaume les passions du marquis Joachim, margrave de Brandebourg, et Frédéric-le-Grand lui avait laissé pour leçon que la Prusse devait par elle-même et efficacement intervenir dans toute complication européenne. C'est à ce dessein que les Prussiens étaient entrés en Champagne en 1792. La fortune des armes ne leur avait point souri. N'ayant pu se bien pourvoir de ce côté, préoccupés à la fois de ne pas laisser Catherine II confisquer ce qui restait de Pologne et l'Autriche entrer avant eux en collusion profitable avec la République, ils avaient subi à Bâle les conditions de la France. Ils étaient arrivés assez tôt sur la Vistule pour n'être pas frustrés de leur part dans les dépouilles polonaises, mais ils avaient dû céder la rive Gauche du Rhin aux Français, non d'ailleurs sans stipuler à Bâle d'abord puis à Berlin, le 5 août 1796, d'opulentes indemnités. Quelles que satisfaisantes que fussent celles-ci, le Roi n'en éprouva cependant point de contentement. N'avait-il pas vendu l'Empire? En concourant à dépouiller les États secondaires ne compromettait-il pas à jamais son prestige et son influence en Allemagne? Or, si Frédéric-Guillaume avait hérité des ambitions de Fré-

déric, il n'avait de lui ni le génie, ni l'application au travail, encore moins la volonté énergique, la résolution prompte et cynique. Une clameur s'était élevée dans toute l'Allemagne contre la Prusse. Le Roi en fut troublé. Inquiet sur les suites de cette félonie qui le déshonorait, il demeura incertain dans sa trahison et perplexe dans ses desseins. Il se réfugia dans les restrictions mentales : ses promesses n'étaient-elles pas éventuelles étant subordonnées à la décision de la Diète ? Il adopta une attitude expectante et équivoque. Il se refusa à la France tant qu'il put, osant même, en 1796, ordonner contre nous en Westphalie la formation d'une armée d'observation de quarante mille hommes. Quand Haugwitz protestait à Caillard de son bon vouloir, on attendait des nouvelles décisives du théâtre de la guerre. L'Autriche remise d'aplomb par l'énergie de Thugut venait de faire un nouvel effort. Deux armées sous Alvinzi et sous l'archiduc Charles avaient été mobilisées. La campagne était reprise partout. Peut-être la France allait-elle être enfin vaincue? C'étaient là des motifs excellents à temporiser ?

A ceux-ci s'en ajoutait un autre pour que la Prusse ne s'engageât pas en notre faveur trop avant à Pétersbourg. L'Empereur voulait du bien à ses voisins de l'Ouest, mais il était peu enclin aux boule-

versements en Allemagne. Sa pensée était de contenir l'Autriche et la Prusse « dans les limites qui leur conviennent » et de maintenir « chacun en sa sa place » (1). Aussi tout en s'empressant, comme on l'a vu, de rassurer l'ambassadeur extraordinaire du Roi sur ses sentiments, le Tzar avait-il témoigné son mécontentement de la rapacité des Prussiens en Allemagne. Il avait en outre et très formellement déclaré au comte Brulh qu'il répugnait en conséquence et, quant à présent, à pousser jusqu'à l'alliance des préférences personnelles. Sa conscience politique avait besoin d'être rassurée pour que sa bienveillance s'affirmât entière, en pleine connaissance de cause et d'effets. Frédéric-Guillaume écrivit à Paul Ier pour lui faire connaître la nature de ses engagements et la valeur qu'il leur attribuait. Il s'excusa notamment d'avoir conclu le traité du 5 août 1796 « sur la prédilection » de Catherine II pour l'Autriche. Brulh fut chargé de mettre sous les yeux du Tzar tous les traités et de lui donner « la promesse » de Frédéric-Guillaume de n'en plus contracter de nouveau à l'avenir, « surtout tant qu'il lui serait possible de compter sur une parfaite réciprocité. »

On peut juger maintenant l'espèce et l'étendue

1. Rescrit au Comte Panine, 8 juin 1787.

du concours que la Prusse avait l'intention et était en mesure de nous prêter à Pétersbourg. M. de Haugwitz masquait par des excuses plâtrées sa mauvaise volonté et son impuissance. Il le fallait bien. Mais peut-être trouvera-t-on qu'il dépassait les bornes de la duplicité permise en politique quand il donnait à notre ministre, pour raison, des communications de Brulh au Tzar, la volonté du Roi de prouver à Paul Ier l'impossibilité où ses engagements mettaient la Prusse d'entreprendre avec la Russie une action commune pour nous amener à la paix.

Caillard avait de la confiance un peu plus qu'il ne convient à un diplomate distingué, connaissant les affaires et en conversation avec des ministres dont la mémoire était pleine encore des exploits de Frédéric II en l'art de trahir. M. de Haugwitz se joua à plaisir de notre représentant. Il l'enguirlanda le mieux du monde. Caillard fut touché par ces marques de loyauté à la prussienne, et il en écrivit à son gouvernement avec l'émotion de la gratitude la plus pénétrée : « Pour se mettre en état, dit-il, de plaider ouvertement notre cause auprès de l'Empereur, M. de Haugwitz n'a rien imaginé de plus sûr que de lui donner une grande marque de confiance qui pût en même temps le convaincre de la franchise de Sa Majesté Prussienne et lui développer

les motifs qui unissaient la Prusse à la République. En conséquence, il l'a mis dans la confidence, non seulement de la convention relative à la neutralité du Nord de l'Allemagne, mais encore de la convention secrète qui a été conclue dans le même temps. Cette conduite me paraît noble, franche... La glace est rompue, et le cabinet de Berlin, en déclarant ouvertement à l'Empereur ses sentiments à notre égard, n'a plus rien qui l'arrête pour soutenir notre parti à Pétersbourg (1). »

Est-il possible de mettre plus d'obligeance gracieuse à servir des amis ? En retour, Caillard faisait de son mieux pour seconder, au moins par ses conseils, M. de Haugwitz dans le grand ouvrage auquel la Prusse travaillait pour nous. L'impératrice Marie-Feodorowna était fille du Grand-Duc de Wurtemberg, l'un des princes les plus maltraités par la cour de Vienne. Elle avait beaucoup d'influence sur l'Empereur et vouait à son père le plus tendre attachement, bien qu'elle fût, disait-on, « très autrichienne ». Ne serait-il pas très à propos, suggérait notre ministre, que le Roi de Prusse se déclarât protecteur du Grand-Duc de Wurtemberg ? Cette adresse politique lui vaudrait la reconnaissance des souverains russes, et la Tzarine serait à toujours détachée de

1. Caillard au Ministre des Relations Extérieures.

l'Autriche. « Ainsi, conseillait Caillard, vous ménagerez tous les intérêts à la fois, y compris le vôtre, et vous aurez fait un grand pas vers le but que je vous ai si souvent proposé de grouper autour de la Prusse, ayant l'hégémonie dans l'Allemagne du Nord, tous les États secondaires d'abord et tous les princes laïcs. » M. de Haugwitz avait accueilli ce dernier moyen de persuasion « avec un sourire qui ne laissait pas de doute sur son approbation. »

VI

Cependant, Bonaparte d'une part, Hoche et Desaix de l'autre, s'étaient avancés en Italie et en Allemagne. Les armées républicaines allaient-elles, par un brusque et audacieux élan, entrer dans la capitale de l'empereur François, dont les Etats héréditaires étaient déjà envahis? Le Tzar le craint. Il voit l'Autriche démembrée, la monarchie peut-être en péril, l'Allemagne profondément remaniée, ses peuples eux-mêmes exposés à la contagion révolutionnaire. Il ne saurait différer de remplir tous les devoirs que dictent à son honneur les pactes souscrits par la Russie envers l'Autriche. Toutefois, et contrairement aux affirmations des émigrés, il n'ordonnera pas immédiatement la mise en marche de 80.000 hommes au secours de Vienne. Avant d'en arriver à cette extrémité, il veut recourir à la conciliation : il décide d'offrir sa médiation aux belligérants en appuyant cette proposition d'une démonstration navale. Par ce moyen, il espère sauver

l'Empereur d'une ruine totale sans tirer l'épée contre la France. Déjà l'escadre, promptement formée par la réunion de 29 vaisseaux de ligne groupés depuis le commencement de mars et mouillés à Revel ou à Cronstadt, auxquels sont venus se joindre six bâtiments d'Archangel, était prête à mettre à la voile; déjà le prince Repnine avait reçu l'ordre de se rendre à Vienne pour informer François II, puis à Berlin, pour instruire par cette voie le gouvernement de la République des projets de l'Empereur et de ses vues sur la pacification générale, quand on apprit à Moscou, par un courrier de Vienne, la signature, à Léoben, des préliminaires de paix.

Le Tzar, qui avait très résolument pris son parti de l'action, montra une grande joie de n'avoir pas à intervenir; M. de Tauenzien, revenu à Berlin, en rendait témoignage. « Paul Ier, écrivait Caillard, le 3 juin, après s'être entretenu avec ce ministre, n'a éprouvé qu'une sensation de plaisir... et cela devait être chez un Prince qui annonce l'amour de la paix et qui, de plus, trouve dans cet événement une issue heureuse par laquelle il sort naturellement et promptement des embarras que lui auraient causé ses liaisons avec la cour de Vienne, si la guerre avait continué plus longtemps. » Les idées du Tzar étaient, en effet, toutes pacifiques. Elles étaient

expliquées fort nettement dans les instructions préparées le 15 avril pour le prince Repnine. Il importait, selon Paul Ier, à la situation générale de l'Europe que l'équilibre fût maintenu entre la Prusse et l'Autriche. Fidèle à l'esprit du traité de Teschen, — dont il était garant avec la France, — l'Empereur affirmait l'inébranlable résolution de ne point tolérer de nouveaux groupements allemands qui modifieraient la balance des forces dans le centre de l'Europe. Enfin, Paul Ier accordait à la République française reconnue les Pays-Bas, le Luxembourg et, s'il le fallait absolument, la frontière du Rhin. Sur cette dernière concession, l'Empereur hésite. Remarquons-le toutefois, l'incertitude n'est pas pour lui de permettre aux Français d'atteindre le Rhin; il y consent; c'est que leur établissement sur le fleuve n'ait point pour conséquence forcée l'organisation simplifiée et plus unitaire de l'Allemagne. Le problème est d'importance pour la Russie. Il l'est pour la France. A ce moment de sa vie, celui qui sera demain « l'Empereur d'airain », qui aura un préfet à Amsterdam, chef-lieu du département du Zuiderzée, à Hambourg, chef-lieu du département des Bouches-de-l'Elbe, qui fondera la Confédération du Rhin, Bonaparte pense comme l'Empereur Paul : « Culbuter le Corps Germanique, écrit-il le 27 mai au Directoire qui ferme l'oreille à ses avis salu-

taires, c'est perdre l'avantage de la Belgique, de la limite du Rhin ; c'est mettre 10 à 12 millions d'habitants dans la main de deux puissances de qui nous nous méfions également. Si le Corps Germanique n'existait pas, il faudrait le créer tout exprès pour nos convenances. »

Si les préliminaires de paix de Léoben rendaient inutile la mission du Prince Repnine, ils donnaient au Tzar de nouveaux motifs de prendre en considération les insinuations de la France. Le 30 juin, Paul prescrivait des ordres pour son représentant à Berlin. M. de Kolytchef, des talents de qui on n'était pas très sûr, n'avait point à entrer en négociation avec Caillard ; son rôle était seulement de préparer les voies. Il répéterait à notre ministre, — qui entendrait cette formule pour la troisième fois, — que l'Empereur ne se considérait pas comme étant en état de guerre avec nous, et il ajouterait que Sa Majesté serait heureuse d'aider à la paix si on lui demandait sa médiation ou ses bons offices. On recommandait aussi à M. de Kolytchef de ne plus éviter Caillard et d'avoir pour lui « les égards dus à son caractère public, toutes les fois qu'ils se rencontreraient ».

Vers le milieu de juillet, M. de Finckenstein réunit à dîner l'envoyé russe et son collègue français. M. de Kolytchef ayant témoigné avec un certain

mystère à Caillard le désir d'un tête-à-tête, chacun, quand fut arrivé le moment de se retirer, se rendit par un côté différent dans un parc situé aux portes de Berlin. Là, sous le silence et les ténèbres de la nuit, M. de Kolytchef exprima le mieux du monde ce qu'il avait à dire. « Le Tzar, affirma-t-il avec force, avait senti bien mieux que jamais qu'il était temps de rendre à leur cours naturel les rapports qui avaient toujours existé entre deux puissances ayant l'une de l'autre un égal besoin et pouvant par la nature des productions de leur sol se rendre réciproquement de grands services ». Son Maître avait voulu « expressément » que la communication dont il avait été chargé fut faite « sans intermédiaire ». Caillard répondit avec « affection et simplicité (1). » Puis, le lieu et le moment étant peu propres à de graves débats, on s'en tint à des congratulations et l'entretien ne fut pas conduit plus avant. La mission de M. de Kolytchef était terminée ; peu de jours après cette entrevue nocturne il est rappelé. Paul Ier le remplaçait par le Comte Nicétas Panine.

1. Caillard au Ministre des Relations Extérieures.

VII

Jeune, ayant à peine vingt-sept ans, spirituel, aimable, dénué, en vrai gentilhomme, de toute morgue, d'une politesse froide mais exacte, le ministre de Russie était « doux et modéré dans ses expressions et ses sentiments, fort réfléchi et paraissant accoutumé déjà au train et au maniement des affaires politiques » (1). Caillard allait trouver dans Panine l'homme du monde le plus accompli et le plus correct en même temps que le moins conciliant des négociateurs. C'est qu'en effet le comte appartenait à cette brillante aristocratie russe qu'on avait vue si entraînée vers la France à la veille de la Révolution (2), mais qui unie par les goûts, les plaisirs, la

1. Caillard.

2. Ségur a parlé dans ses *Mémoires* des « hommes d'un vrai mérite et des femmes aimables qui purent lui faire oublier qu'il était là un étranger ». « A Paris, on aurait admiré la grâce et les charmes de la Princesse Dolgorouki et de sa mère, de Mme la Princesse Bariatinski, de

manière de vivre, de sentir et de penser avec la noblesse émigrée, ne pouvait manquer de partager les haines de celle-ci. Presque tous ceux qui avaient

Mlle Tchernichef, de la charmante Comtesse Skavronski, qui aurait pu servir de modèle à un artiste pour peindre la tête de l'Amour. Les jeunes Narychkine, la Comtesse Razoumovski, plus âgée, un essain de demoiselles d'honneur, ornement du palais de l'impératrice, attiraient les regards, les louanges et les hommages; on ne quittait pas sans regret les entretiens spirituels de la Comtesse Schouvalof, la conversation originale et piquante de Mme Zagreski ». — « Toute la jeunesse est élevée, au grand dépit de miss Wilmot à qui nous empruntons l'observation, par des « *Mademoiselles* » françaises et des abbés français. — « Il y a des Russes qui font des vers français très élégants », à l'opinion de Semen Voronzof. « Le bon goût, s'enthousiasme Mme Vigée-Lebrun, a sauté à pieds joints de Paris à Pétersbourg ». — Voltaire, Diderot, d'Alembert, Beaumarchais ont à Pétersbourg et à Moscou des lecteurs d'élite, nos grands artistes des admirateurs. Il n'y a d'éducation parfaite qu'après un voyage en France, et les Français à leur tour vont en Russie et y demeurent. Voltaire écrit une *Histoire de Pierre le Grand* sur des documents qui lui sont envoyés par Schouvalof. Il fait jouer *Les Scythes*. Ce sont des sujets russes qu'on met au théâtre : On acclame le *Pierre le Grand* de Dorat, *Menzikof* de La Harpe, *Feodor et Lesinka* de Desforges. Après le voyage du Grand Duc et de la Grande Duchesse Paul, on lit à Paris des enseignes « *A l'Impératrice de Russie* », « *Au Russe Galant* ». Les « *Café du Nord* » et les « *Hôtel de Russie* » abondent.

rang à la Cour Impériale s'étaient émus de pitié avec la tzarine sur le malheur des exilés et, sans considérer si ceux-ci n'avaient pas dans les excès de la Révolution et dans leur propre détresse une part de responsabilité, ils avaient confondu dans une même réprobation les principes du droit nouveau et la conquête de la Liberté avec les sophismes et les crimes de la Terreur. De tous les zélateurs de « la bonne cause », Panine était parmi les plus ardents. A le lire il semble n'avoir accepté le rôle de haute confiance auquel l'Empereur l'appelle que par déférence aux volontés du Souverain ou pour ne pas le laisser à un autre plus décidé à le bien et fidèlement remplir. Ne juge-t-il pas sa mission « ignominieuse? » « Je vous paraîtrai hardi peut-être, écrit-il au vice-chancelier Kourakine, en osant exprimer une opinion qui ne domine pas chez nous. Je conviens que ce n'est pas le langage d'un courtisan. Mais je pense qu'un homme public est tenu à représenter les choses telles qu'il les voit, non pas telles qu'on voudrait les lui faire voir. Dans le moment actuel, il n'est pas permis à notre Cour d'entrer en accord amiable avec les Français sans offenser la dignité de l'Empereur et abandonner nos alliés... Les ministres des Cours étrangères attendent ordinairement avec impatience leurs décisions; moi, cette fois-ci, je fais des vœux pour

que vous me négligiez; quand je dis vous, j'entends le Chancelier... »

Tel était l'état d'âme du plénipotentiaire de l'Empereur se rendant à Berlin pour travailler à un accord de la Russie avec la République française. Les instructions qui lui avaient été remises et qui définissaient son devoir ne laissaient point de place au doute sur les intentions de Paul Ier. « Bien que nous n'ayons jamais été, exposent-elles, en guerre directe et active avec les Français, car pour ce qui est des secours accordés à nos alliés en vertu de traités défensifs on n'a pas le droit, — d'après les règles établies en politique *ab antiquo*, — de considérer la puissance auxiliaire comme belligérante tant que cette puissance ne renforce pas ces mesures au point de faire cause commune avec ses alliés. Néanmoins, il a existé entre nous une espèce de rupture occasionnée par la cessation de tous rapports et par d'autres événements amenés par les circonstances. A l'effet de mettre fin à cet état d'hostilité, et de rétablir la tranquillité et la bonne entente, nous ne tenons pas pour superflu, au contraire nous regardons comme on ne peut plus utile, de conclure avec le gouvernement français, un acte ou une convention de paix » (1).

« Rétablir la bonne entente », voilà sans ambages

1. Serge Tatischeff.

le vœu du Tzar. Toutefois, pour ne pas laisser pénétrer dans ses États de ferments révolutionnaires, ayant encore présente à l'imagination l'active et terrible propagande du Comité de Salut public, Paul Ier, sollicité aussi par son entourage, n'admettait pas une reprise sans transition des relations diplomatiques. « Elles sont plutôt embarrassantes qu'utiles, vu les idées en ce moment enracinées dans ce peuple et qui n'inspirent que de l'aversion à tout homme bien pensant. Il serait suffisant de nommer préalablement des agents ou des consuls pour protéger le commerce et non une légation, tant que l'ordre intérieur ne sera pas revenu en France. » En ce qui concerne notre commerce l'Empire lui serait ouvert aussi largement qu'à toutes les nations en paix avec la Russie. « Nulle part, ajoutent les instructions, le commerce ne jouit d'avantages et de libertés plus étendus qu'ici, mais nous ne saurions nous passer de quelques restrictions sur certaines importations. C'est ainsi qu'il convient de limiter celle des objets de luxe. » Ces précautions étaient graves, mais les préventions qu'elles accusaient pouvaient être assez promptement dissipées, car l'Empereur, — et il importe grandement d'y insister et de le retenir, — enjoignait au Comte Panine de les sacrifier à l'intérêt supérieur de la réconciliation (1).

1. Serge Tatischeff.

L'âme de Paul Ier était chevaleresque; il ne fallait point attendre de lui les moindres mesures contre les émigrés. « Ecartez, recommande-t-il, toute tentative des Français au préjudice de ceux de leurs compatriotes qui sont devenus les victimes de leur fidélité à leur souverain légitime. Objectez qu'en stipulant par un article du traité l'obligation pour les deux parties de ne point se nuire ni en secret ni ostensiblement, nous nous garantissons mutuellement et d'une manière très suffisante, mais que nous ne nous dépouillerons pas du droit d'accorder un asile paisible à des malheureux qui, par suite d'une divergence d'opinion avec le gouvernement établi depuis peu en France, redoutant la vengeance, ne cherchent que la sécurité pour leurs personnes. » Sur cet article le Comte Panine devait être « ferme mais raisonnable »; sur celui de la Pologne, plus irritant pour le cabinet de Pétersbourg, l'ordre de l'Empereur était impératif : le ministre russe devait briser net, « si l'insolence du gouver-« nement français allait jusqu'à proposer la restitu-« tion des territoires ci-devant polonais annexés à « l'Empire. » C'était une pensée dont était bien éloigné le Directoire : dans l'instant qu'il spoliait la République de Venise il n'aurait pu prendre en main sans embarras la cause de la république de Pologne.

Le 27 août (12 fructidor) le Comte Panine avait été reçu à Postdam et avait remis le même jour au Roi ses lettres de créance. Il rendit le surlendemain visite à M. de Haugwitz. Le ministre prussien le mit, ainsi qu'il avait eu soin d'en convenir avec Caillard, sur la voie des confidences. Il l'entretint des démarches de la Prusse à Pétersbourg et l'informa que le représentant de la France avait reçu ses pleins pouvoirs. Le comte ne se déroba point à la conversation politique. Il parla de la médiation du Tzar entre la France, l'Empereur, l'Empire et l'Angleterre. M. de Haugwitz s'en expliqua le lendemain avec Caillard.

Le Ministre de France fut très catégorique : le courrier de Paris était arrivé et lui avait apporté les résolutions de son Gouvernement. Le Directoire persévérant plus que jamais dans la politique qu'il avait adoptée en Allemagne devait nécessairement rejeter le concours du Tzar. Ainsi en avait-il décidé, et Talleyrand qui avait succédé à Delacroix à la tête du Ministère des Relations Extérieures mandait à notre envoyé de filer un refus. Chargé de colorer aux yeux de la Cour de Russie et d'expliquer à celle de Berlin le peu d'empressement du Directoire à accueillir l'intervention du Tzar, Caillard s'acquitta de cette partie de sa tâche en excellent agent qu'il était. Pour répondre aux ouvertures du

Tzar qui nous étaient officiellement communiquées par le Ministère prussien, il rédigea une note d'une parfaite convenance et trouva des raisons assez plausibles pour décliner la proposition de Paul Ier. « Les négociations sont entamées, observait-il, tant avec l'Angleterre qu'avec la cour de Vienne. Le Directoire exécutif se livre aux plus grands efforts pour les amener promptement à leur terme et il est possible qu'une prompte solution ne se fasse pas désirer longtemps; ensuite le siège des conférences (Udine) est dans un tel éloignement de Pétersbourg que, dans la nécessité de correspondre à une si grande distance, l'intervention du plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale, loin d'accélérer le retour de la paix serait, au contraire une grande cause de retard à sa conclusion et tromperait le vœu le plus cher de l'Empereur au lieu de le remplir. »

Le Comte Panine se déclara très satisfait « de la tournure générale » de cette réponse. Il fit part à M. de Haugwitz puis à Caillard de cette impression, remarquant néanmoins qu'« à travers la politesse de l'écrit, la médiation n'en était pas moins déclinée ». Le 5 septembre les conférences commencèrent. Pour la première, M. de Haugwitz avait ouvert son salon aux deux plénipotentiaires qui y vinrent à huit heures du soir afin d' « éviter la publicité ». Panine reprit la question de médiation. Les motifs

développés dans la note de Caillard et ceux qu'il y ajouta de vive voix combattaient très bien l'entrée en tiers des Russes dans le débat pendant en Italie entre Français et Autrichiens.

Mais la conclusion de la paix de l'empire appartenait au Congrès qui n'était point ouvert. Le Tzar ne pouvait se dispenser d'y prendre part, et Panine n'eut point de peine à démontrer à Caillard l'inanité de ses réflexions contre la légimitité ou l'opportunité à ce moment-là d'une intervention russe. « Nous sommes, conclut-il, garants de la paix de Teschen ; ce traité rappelle celui de Westphalie, donc nous sommes aussi garants de celui-ci. » Les déductions du Comte Panine n'étaient point fausses. Il était parfaitement exact que la Russie étant devenue, par la convention de Teschen, Co-Etat de l'Empire, avait le droit d'être entendue au Congrès. Mais il n'est pas moins incontestable qu'en insistant alors pour que l'entremise de Paul fut acceptée, en « avouant que l'Empereur y attachait une grande importance », en paraissant faire de cette affaire une sorte de question préjudicielle à toute discussion sur le rétablissement des relations de la France avec la Russie, Panine méconnaissait la pensée de l'Empereur telle qu'elle est consignée dans ses instructions. Paul ne croyait pas qu'il pût refuser à ses alliés son intervention en vue de la paix, mais

soucieux de ne point assumer, tant qu'une nécessité manifeste ne lui en ferait pas une obligation rigoureuse, les ennuis d'une tâche toujours ingrate, il était résolu à ne l'accorder qu'autant que le Directoire lui en adresserait la demande expresse. Il avait donc prié Panine de ne point l'engager à fond sur ce chapitre. « J'estime, écrivait de son côté le chancelier Prince Besborodko au comte Alexandre Woronsoff, que la paix se passera de congrès et de méditation. Il faut rendre cette justice à l'empereur qu'il n'ambitionne guère ce stérile honneur. Nous avons avant tant besoin de calme (1). »

Le comte Panine avait voulu gagner du temps. La discussion sur la mé liation du Tzar avait toujours bien fait passer une séance ou deux. Il était difficile de s'y opiniâtrer davantage. Le ministre russe ne prolongea pas une lutte qu'il savait ne pouvoir longtemps continuer. On aborda la véritable discussion : celle d'un traité qui ramènerait la bonne harmonie entre les deux pays.

Les intérêts commerciaux de la France en Russie donnèrent lieu à une première passe. Caillard réclama le traitement de la nation la plus favorisée et connut bientôt qu'à en exiger l'insertion dans le traité, on s'exposait à le faire manquer. Après une

1. Besborodko à Woronsoff, 13 juillet 1897.

délibération assez longue il fut convenu qu'on préparerait un projet. Le Plénipotentiaire français le rédigea et le soumit à Panine, le 7 septembre. Le préambule étant trop étendu fut réduit. L'article premier, le second et le dernier, de pure forme, furent adoptés. L'article 3 rédigé selon les indications de Panine ouvrait les ports des deux Etats aux bâtiments de chacun. Il fut aisément accepté. La disposition suivante sur le commerce ne passa qu' *ad referendum*. Les émigrés, les Polonais n'avaient été le sujet d'aucun incident : leur cause était restée étrangère à tout examen. Mais le Comte Panine prétendait bien que les choses n'allassent point aussi facilement. Il avait en réserve un article fort long et détaillé. Il le présenta à Caillard. « Les deux parties contractantes, disposait-il, n'ayant rien plus fermement à cœur que d'affermir et consolider le repos des peuples en mettant l'ordre social sous une sauvegarde inviolable, désavouent à l'avance et solennellement tous ceux de leurs sujets respectifs qui se permettraient d'entretenir une correspondance quelconque soit directe, soit indirecte, avec les ennemis intérieurs du gouvernement actuel des deux Etats, d'y propager des principes contraires à leur constitution respective ou d'y fomenter des troubles. Par une suite de cet heureux concert, tout sujet de

l'une des deux puissances qui, en séjournant dans les Etats de l'autre, attenterait à sa sûreté, subira TOUT DE SUITE la peine de la déportation, et NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE RÉCLAMÉ PAR SON GOUVERNEMENT. »

Cette clause révélait des préjugés vraiment fâcheux, Caillard mit tous ses soins à les dissiper. L'Empereur pacifique par caractère connaissait-il si peu « l'esprit du vrai républicain français? » Redoutait-il « que des apôtres ne partissent de Paris pour venir prêcher la Révolution dans toutes les parties de l'Empire », au point d'user de précautions si inusitées? Notre Ministre fit entendre toutes les assurances pour corriger les opinions du comte Panine sur l'esprit public en France. Il protesta que « le régime anarchique et perturbateur y était autant en horreur qu'il pouvait l'être en Russie. » Panine était de trop bonne compagnie pour contredire aux affirmations de son collègue. Il invoqua l'autorité de son Maître. « L'intention formelle de l'Empereur, expliqua Caillard au Directoire, a été le mur d'airain que je ne pouvais franchir. » Le plénipotentiaire français « usa de condescendance »; au reste il trouvait « juste en lui-même » l'article de Panine à la condition de l'amender par la suppression du dernier membre de phrase qui nous interdisait jusqu'à la réclamation de Français frappés par erreur d'une condamnation. Ainsi modifié au

fond et aussi dans la forme, il se résigna à le faire passer dans le traité qui fut arrêté selon les termes suivants :

Le Directoire exécutif de la République Française et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, désirant de rétablir la paix et la bonne harmonie qui avaient subsisté entre les deux Etats avant la paix actuelle, ont nommé à cet effet, savoir : (etc.) lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Il y aura paix et amitié entre la République Française et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies.

ARTICLE 2.

En conséquence, toutes les hostilités cesseront entre les deux Puissances à dater de l'échange des ratifications du présent Traité, et aucune d'Elles ne fournira aux ennemis de l'autre, tant extérieurement qu'intérieurement, aucun secours ni contingent en hommes, ni en argent sous quelque prétexte que ce puisse être.

ARTICLE 3.

Les Ports des deux Nations seront rouverts aux vaisseaux qu'elles voudront envoyer l'une chez

l'autre et leurs négociants pourront comme auparavant y importer et en exporter toutes les espèces de marchandises dont l'importation ou l'exportation n'est pas contraire aux lois des deux pays, et en acquittant les droits fixés par les Traités.

Article 4.

Les Individus de chacune des deux Nations pourront librement voyager dans les pays respectifs, y vaquer à leurs affaires, et jouiront de la protection du Gouvernement. Bien entendu cependant que lesdits voyageurs ne pourront en aucune manière s'immiscer dans le gouvernement intérieur pour entretenir des correspondances contraires à l'ordre public avec les ennemis soit intérieurs, soit extérieurs du Gouvernement actuel des deux Etats, mais qu'ils se conformeront scrupuleusement aux usages, lois et ordonnances du Pays où ils seront, et que dans le cas d'une infraction de leur part, ils seront punis suivant la rigueur des Lois.

Article 5.

Aussitôt que les anciens rapports seront pleinement rétablis, les deux Puissances se réservent de fixer l'état de leur commerce réciproque par un nouveau Traité sur la base de l'équité, de la bonne foi et du plus grand avantage des deux Nations.

ARTICLE 6.

Le présent Traité sera ratifié de part et d'autre dans six semaines, ou plus tôt, si faire se peut, à dater du jour de la signature.

Fait et arrêté à Berlin,

Pour copie conforme

Le Ministre plénipotentiaire de la République Française près le Roi de Prusse,

Signé : CAILLARD.

23 Fructidor, an V.

Le Comte Panine avait fait partir le 8 septembre ce document dont le chancelier fut le premier à prendre connaissance. Besborodko en jugea les conditions « parfaitement modestes et convenables ». Mais par un malheur du hasard, la nouvelle du 18 fructidor et la connaissance des conceptions politiques de la République venaient de faire la plus déplorable impression sur l'esprit du Tzar.

Panine avait espéré que le traité qu'il devait conclure avec la France ne serait point signé par le Directoire. Il attendait l'avènement très prochain d'un gouvernement contre-révolutionnaire ou la trahison imminente d'un général, — Pichegru ou Moreau, — qui livrerait la France aux émigrés « On peut sans inconvénient, écrivait Panine le jour même où il communiquait à sa Cour le projet de

traité, attendre l'issue des négociations en Italie et celle d'un changement intérieur en France. Ces grands événements ne sont plus éloignés de nous. Il ne nous faut que quelques jours de patience. Quel parti prendrez-vous si vous recevez simultanément et l'acte préparé par moi et la nouvelle d'une reprise des hostilités sur les bords du Rhin et de l'Adige. Que répondrez-vous alors à Vienne et à Londres quand on exigera de vous des secours en exécution des traités. Que vous direz-vous à vous-mêmes lorsque vous apprendrez que les hommes avec lesquels vous me forciez à négocier sont rentrés dans cette fange dont ils étaient sortis, pareils à des météores, pour vous aveugler pendant un instant. Obtenez au moins un délai de quelques jours. »

Les dernières élections pour le renouvellement d'un tiers des conseils avaient mis en minorité le Directoire. Ses ennemis les plus ardents, jusqu'à l'agent du Comte de Provence, Imbert-Colomés, avaient été élus; la majorité des assemblées était « royalisée ». La restauration de la monarchie fut ouvertement et partout annoncée. Le Comte Panine avait raison de croire à un coup d'Etat prochain et tort d'imaginer qu'il pût en aucun cas avoir dès lors pour résultat un retour de l'ancien régime. C'est le Directoire menacé et soutenu par les armées qui l'exécuta à son profit le 18 fructidor-4 septembre.

Soixante-cinq députés furent déportés ; la peine de mort fut décrétée contre les émigrés rentrés en France. Lyon, Montpellier, Limoges, Périgueux, d'autres grandes villes furent mises en état de siège. La persécution religieuse recommença. Le gouvernement révolutionnaire semblait revenu.

A l'extérieur les directeurs, parmi lesquels siègent encore Barras, ce drôle, et La Réveillère-Lépeaux, ce sot authentique et très notoire, accentuent leur politique de casse-cou. L'impeccable Carnot et le prudent Barthélemy ne sont plus là pour les tempérer. Ne faut-il pas détourner l'attention de la France, écœurée, harassée et inquiète ? Malgré nos déceptions avec la Prusse, c'est encore sur elle que compte le Directoire. Pour l'entraîner à une alliance offensive il lui propose « de nouvelles convenances ». Il cherche à éblouir le Roi : il dépend de Sa Majesté de s'emparer du Hanovre et de ceindre la couronne impériale. Toutes les reculades de Frédéric-Guillaume ne servent point à calmer la frénésie des hommes du 18 fructidor. Ils vont dénoncer l'armistice. Le secours d'une diversion prussienne prenant les Autrichiens à revers leur serait nécessaire pour que Bonaparte aventuré loin de l'armée du Rhin, très en l'air, en extrême péril, ne faiblisse pas sous le nombre. Le roi de Prusse n'a rien promis : qu'importe, le 29 septembre, des ins-

tructions « irrévocables » partent de Paris pour le glorieux chef de l'armée d'Italie qui, meilleur juge, n'en tiendra heureusement aucun compte. C'est un ultimatum à l'Autriche de renoncer à toute l'Italie, « Le Directoire préfère les chances de la guerre. » Thugut était dans les mêmes sentiments belliqueux. Il a noué partout depuis le mois d'avril des intrigues compliquées. Une fois de plus il a refait une armée à l'Autriche. La position critique de Bonaparte lui était connue. Il n'était pas homme à ne pas profiter pour une tentative suprême auprès de Paul Ier des événements de Paris et de l'intransigeance du Directoire au dehors. Faisant jouer tous les ressorts à Pétersbourg, il presse de ses adjurations le Tzar que l'ambassadeur d'Angleterre entreprend à son tour. Lord Withworth exploite contre la France toutes les fautes du Directoire. Il marque à Paul que si la Russie ne peut ou ne veut seconder par la force l'empereur François, du moins ne faut-il pas qu'en négociant avec la République elle paraisse indifférente aux actes d'un gouvernement démagogique à l'intérieur et en Europe ennemi de la paix. A ces suggestions insidieuses, l'Impératrice joignait ses conseils toujours écoutés. C'est dans l'instant de tant et de si puissants efforts que l'Empereur fut appelé à prononcer sur le projet de Caillard. Il rejeta les demandes de Thugut. Mais il était ébranlé;

des scrupules le tourmentaient. Il apprenait encore que le Directoire non content de la rive gauche voulait se faire remettre par la Prusse Wœsel situé sur la rive droite du Rhin et clef de l'Allemagne. Alors son mécontentement s'exprima avec colère. Il ordonne qu'un rescrit soit préparé pour Panine qui déclarera à Caillard que la conclusion de tout traité avec la République est « subordonnée à l'issue satisfaisante des négociations entre la France et l'Autriche (1) ». Sur les pressantes instances de Besborodko, Panine reçut seulement l'ordre de ne plus avoir d'entretiens avec notre ministre, mais sans rien brusquer ni compromettre. On chercha un prétexte à la rupture ; on le trouva dans la détention du Consul russe Zagouriski à Zante, arrêté par le général Gentili au moment de l'occupation des îles Ioniennes. Tandis que le chancelier jugeait cette résolution « impolitique », le Comte Panine se félicitait que la négociation n'eût eu « heureusement » pas de suite. Au comble de la joie, il signifiait à Caillard la décision du Tzar avec cette indifférence de haut ton qui lui était coutumière. Notre ministre reçut le 20 octobre un court billet par lequel le plénipotentiaire russe le priait de vouloir bien accepter un rendez-vous au Parc pour une commu-

1. Tatischeff.

nication de la part de l'Empereur. « Il était naturel, écrivait le lendemain Caillard, que je me flattasse d'abord de l'idée qu'il pouvait être survenu quelque chose d'heureux à la Cour de Russie par rapport à nos négociations, mais je n'ai pas été longtemps dans cette erreur. » En effet, dès les premiers mots le Comte déclara qu'il avait « à faire une communication peu agréable. » L'Empereur, son maître, avait reçu la nouvelle que le général Gentili avait fait retenir le consul de Sa Majesté Impériale à Zante, puis conduire sous escorte à Corfou où il demeurait prisonnier. « Rien n'est plus opposé ajoutait Panine, qu'un tel procédé aux principes du droit des gens reconnus par toutes les nations, ni plus contraire aux démonstrations que vous avez faites pour vous rapprocher de la Russie. L'Empereur est vivement affecté de cette conduite: il m'ordonne de vous déclarer que les conférences sont rompues. »

Panine avait parlé « avec son sang-froid et sa douceur ordinaire, sans y mettre rien qui sortît des bornes de la modération et de l'honnêteté. » Caillard n'en fut « pas moins très étonné, non pas tant du fait en lui-même que de l'influence qu'on paraissait vouloir lui donner par la rupture des conférences. » Il fit part de cette réflexion à Panine : « Veuillez d'ailleurs, lui dit-il, prendre la

CHINESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peine de comparer les dates, et jugez vous-même si le citoyen Gentili a pu recevoir du gouvernement des instructions conformes à nos dispositions envers la Russie, dans un temps où ces dispositions n'étaient pas même énoncées et où le Directoire savait encore bien moins quel accueil leur serait fait. » Le Ministre de France s'appliqua à défendre son gouvernement. Il était impossible de porter sur l'incident même un jugement équitable sans avoir le rapport des deux parties. Il proposa d'en écrire à Paris, « convaincu que si M. Zagouriski ne s'était rendu le premier coupable d'aucune infraction au droit des gens de nature à justifier le général, le Directoire s'empresserait de faire mettre le consul en liberté ». Panine ne voulut point soutenir de controverse : il fit comprendre à Caillard qu'il y avait indiscrétion à soumettre à la discussion la volonté impériale et qu'on ne lui demandait point de solliciter du Directoire des explications. Le Ministre du Tzar n'avait rien à ajouter.

VIII

Le Directoire de son côté n'avait été satisfait en aucune manière du projet de traité qu'il avait reçu de Caillard. Talleyrand le lui manda et développa dans une dépêche approuvée par les trois directeurs La Réveillère-Lépeaux, Barras et Merlin, les critiques et les exigences du gouvernement français.

« Vos instructions étaient précises. Elles vous prescrivaient de réduire aux stipulations strictement nécessaires le traité que vous étiez chargé de conclure.

« Si le Directoire a vu avec plaisir que vous avez promptement réussi à écarter la médiation de l'Empereur, du moins pour la paix séparée avec l'Autriche et celle de l'Angleterre ; s'il ne doute point qu'il ne vous soit facile de renverser le futile argument sur lequel on s'appuyait pour réclamer d'intervenir dans la paix d'Empire il eût désiré que vous eussiez repoussé avec le même soin toute proposition de M. Panine qui tendait à compliquer le traité, à

retarder sa conclusion, et à y introduire des clauses que nous ne pouvons admettre.

« Je passe aux détails, et j'examine article par article votre projet de traité.

« Le préambule offre une petite irrégularité qu'il est à propos de faire disparaître.

« La Constitution donne au Directoire le droit de traiter au nom de la République; mais le gouvernement n'a point l'usage de se placer lui-même en tête des traités qu'il fait négocier et conclure. Tous ont commencé ainsi : « La République française et... etc., ont nommé, savoir : Le Directoire exécutif de la République française, etc. » Cette formule est tout à fait dans le sens de l'acte constitutionnel. Il faut l'employer.

« Les articles 1, 2 et 6 sont de style. Peut-être le second, qui explique le premier, pourrait-il être plus détaillé.

« L'article 3 n'a point paru au Directoire susceptible d'être approuvé. Il exprime trop et point assez. Il n'appartient qu'à un traité de commerce parce qu'il indique et suppose d'autres explications qui ne peuvent trouver place dans celui-ci. Le Directoire préfère à tous égards l'article que vous avez proposé pour être le second, et qui dit tout ce qui est utile, puisqu'il ne s'agit que de poser ici une base sur laquelle on puisse inces-

samment édifier un nouveau pacte commercial.

« L'article 4 a surtout excité l'étonnement du Directoire. Il ne conçoit pas que vous l'ayez admis, même avec la rédaction que vous avez substituée à celle du Comte Panine.

« Vous lui aviez si bien répondu que de telles précautions étaient dirigées contre un être chimérique ; que c'était affaiblir une obligation qui tient au droit naturel et des gens que de l'exprimer dans un traité. La volonté de l'Empereur ne prévaudra point contre la nôtre. Le Directoire exécutif ne consentira jamais à une stipulation aussi vague, aussi inutile, qui donnerait à un gouvernement arbitraire et capricieux l'occasion de persécuter sous le plus léger prétexte les Français qui se trouveraient en Russie et de repousser même vos réclamations ».

« Après tout, si une telle précaution pouvait être justifiée, ç'aurait été plutôt de la part du gouvernement français, car, pendant les années de guerre de notre révolution, il y avait eu à Paris et dans les départements des émissaires secrets pour le compte de la Russie comme pour les autres coalisés et pour les agences royalistes ; il était toujours possible de renouveler ces manœuvres en France ; tandis qu'en Russie il n'y avait pas eu et il ne pouvait guère y avoir d'agent révolutionnaire français capable d'insurger même un village.

« Je pense qu'on ne nous suppose point assez ineptes pour prendre jamais la défense de quelque fou qui provoquerait par des actions vraiment répréhensibles, la juste animadversion des lois de l'Empire Russe. Mais, je vous le répète, le Directoire ne souffrira point que cette supposition trouve place dans le Traité, et qu'on y insère une clause qui paraîtrait dictée à un ennemi vaincu.

« Tout ce qu'il peut faire, c'est de proposer, comme équivalent de l'article proposé par M. Panine, celui qui se trouve dans notre Traité avec l'Espagne (1). Quand cette Cour s'est rapprochée de nous, elle avait bien aussi ses préjugés et ses craintes. Quoique la source en fût plus naturelle et plus voisine que de ceux dont l'Empereur Paul se montre atteint, nous avons réussi à les vaincre, et le temps a montré si l'on avait eu tort de se fier à notre loyauté.

« Croit-on que nous n'eussions pas aussi quelques réclamations à faire? Si nous nous sommes tus sur le serment infâme qui avait été exigé en Russie et en Pologne des Français que leurs affaires y retenaient, et dont plusieurs ont sacrifié leur fortune pour s'y soustraire, c'est parce que nous

1. Il s'agit ici de la Paix de Bâle, conclue le 22 juillet 1795, 4 thermidor an III.

n'avons point douté que le premier effet de ce traité fût la révocation spontanée d'une formalité qui est pour la République Française une injure dont nous eussions dû peut-être exiger la réparation solennelle.

« Ce n'est point le seul sacrifice que nous avions fait au désir de terminer sur-le-champ, et avec l'espoir que notre conduite étant appréciée nous obtiendrions ensuite à l'amiable tout ce qui serait juste. Mais puisque la discussion s'est prolongée, puisque M. Panine est arrivé sans instructions pour le rétablissement des rapports commerciaux, nous insistons à notre tour sur l'admission d'une clause qui se trouve dans tous les Traités que nous avons conclus et qui n'a jamais mieux trouvé sa place que dans celui-ci, car il est à ma connaissance que plusieurs négociants français, obligés de quitter la Russie, n'ont reçu de la part de leurs créanciers aucune satisfaction.

« Cet article est le sixième dans le projet du Traité que je vous envoie comme Instruction définitive de la part du Directoire, et duquel il vous prescrit de ne point vous écarter pour le fond, en même temps qu'il désire que vous en conserviez la forme et la rédaction autant qu'il vous sera possible.

« Vous y remarquerez l'article septième que j'avais oublié de vous rappeler ; il est de forme pour la

Russie et d'obligation pour nous. Les dispositions bienveillantes que l'Empereur a déjà manifestées pour les Hollandais ne permettent point de douter que cet article ne soit accueilli. »

Le projet de Traité qui accompagnait ces nouvelles et impératives instructions avait aux yeux du Directoire le caractère d'une résolution définitive. Il faut donc que le lecteur en ait une pleine connaissance :

La République Française et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, désirant de rétablir la paix et la bonne harmonie qui avaient subsisté entre les deux États avant la guerre actuelle, ont nommé à cet effet, savoir, le Directoire exécutif au nom de la République Française... lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura Paix, Amitié et bonne Intelligence entre la République Française et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies.

ARTICLE 2.

En conséquence, toutes hostilités cesseront entre les deux Puissances, à partir du jour de l'échange des Ratifications ; et à partir de la même époque

aucune d'Elles ne pourra fournir aux ennemis de l'autre, tant intérieurement qu'extérieurement et sous quelque prétexte que ce soit, aucun secours ni contingent, en hommes, argent, chevaux, vivres, vaisseaux, munitions de guerre ou autres.

ARTICLE 3.

Tous les rapports politiques et commerciaux seront rétablis entre les deux Nations sur le pied où ils étaient avant la guerre actuelle.

ARTICLE 4.

Comme le Traité de Navigation et de Commerce de 1787 est sur le point d'expirer, les deux Puissances s'occuperont sans délai d'en contracter un nouveau, qui aura pour bases l'équité, la bonne foi et le plus grand avantage commun des deux Pays.

Jusqu'à sa conclusion, il est expressément convenu, par le présent article, que les choses resteteront sur le pied où elles auront été mises par l'article précédent.

ARTICLE 5.

Il sera libre à tous Citoyens et Négociants français de voyager en Russie, d'y reprendre leurs anciens Etablissements de Commerce et d'en former de nouveaux selon leur convenance en se soumettant aux lois et aux usages du Pays.

Les Russes de tout Etat jouiront en France de la même faculté et aux mêmes conditions.

ARTICLE 6.

Il sera accordé respectivement aux individus des deux Nations la main levée des effets, revenus biens de quelque genre qu'ils soient, détenus, saisi, ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la République et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, de même qu'une prompte justice à l'égard des créances particulières quelconques que ces individus pourraient avoir dans les États des deux Puissances contractantes.

ARTICLE 7.

Conformément à l'article 6 du Traité conclu à La Haye le 27 floréal de l'an III, la République Batave est comprise dans le présent traité pour le rétablissement de la paix entre Elle et la Russie.

ARTICLE 8.

Le présent Traité sera ratifié, et les Ratifications échangées, etc.

Approuvé : MM. RÉVEILLIÈRE-LÉPEAUX,

BARRAS,

MERLIN.

Ce document différait assez sensiblement du projet que Panine avait su arracher à la complaisance de Caillard. Il contenait à la vérité des clauses, objets de réserves dans les intructions du Plénipotentiaire russe, mais il faut se souvenir aussi que nulle de ces réserves n'apparaissait à l'Empereur comme une condition *sine qua non* du traité, sauf celles relatives aux émigrés et surtout à la Pologne dont l'acte du Directoire ne dit mot.

Caillard avait fait tenir à Panine cette sorte d'ultimatum quelques jours avant que toutes les relations eussent cessé entre eux, et le ministre du Tzar l'avait transmis à sa Cour « avec l'espoir que les nouvelles exigences de la France y feraient décidément abandonner l'idée de poursuivre les négociations de paix (1) ». Une fois de plus, les prévisions de Panine allaient recevoir des événements un démenti.

Le 17 octobre, des courriers chevauchant vers toutes les capitales de l'Europe partaient d'une bourgade de la Vénétie et portaient au monde la nouvelle que la paix était faite entre la France et l'Autriche. Les deux négociateurs, Cobenzel et Bonaparte, passant outre aux injonctions de leurs gouvernements avaient signé ce jour-là, à Campo-Formio, le traité qui

1. Serge Tatischeff.

délivrait l'Europe excédée du fardeau de la guerre.

Paul, en apprenant les conditions auxquelles avait consenti l'Autriche, ne put contenir son indignation.

Besborodko la partagea avec véhémence. « Ce qu'il y a de plus fort, écrit-il le 4 décembre 1797 au Comte Alexandre Woronzoff, c'est que la Cour de Vienne, en nous communiquant sa paix nous demandait ce que nous en pensions et se déclarait prête, si nous ne la trouvions pas utile et profitable à l'Empire germanique, de la rompre, à la condition préalable pour nous de faire agir toutes nos forces contre les Français. Assurément, nous ne nous mêlerons pas de l'affaire, mais nous tâcherons de nous réconcilier nous-mêmes avec la France, tout en regrettant que l'œuvre commencée et aux trois quarts achevée ait été gâtée. J'ai eu tort de me confier au Comte Panine, car c'est lui qui est la cause de la rupture de cette négociation. Il s'est trop imprégné des principes du Comte Morkoff, et aujourd'hui ayant appris du ministre d'Angleterre à Berlin que la Cour de Londres proposait une nouvelle coalition contre les Français, il y a donné tête baissée. Mais cela a été mal accueilli, car l'Empereur comprend toute l'impossibilité et toute l'insuffisance de mesures pareilles (1). »

1. Arch. Woronzoff. XIII, p. 37

IX

Le 11 décembre 1797, Caillard marchait à pied dans le parc de Berlin où il avait coutume d'aller oublier les ennuis de la Légation, quand il se trouva brusquement au détour d'une allée en face du Comte Panine. « Je profiterai rigoureusement, avait-il mandé à Talleyrand, le lendemain de la rupture, de l'avantage que M. Panine m'a donné sur lui », et il s'était tenu parole, montrant au diplomate russe la même réserve qu'à lord Elgin qui représentait l'Angleterre en Prusse.

Depuis ce jour, les deux ministres n'avaient échangé ni un mot ni un salut. Le 11 décembre, le Comte Panine s'approcha de Caillard et lui proposa de l'accompagner dans sa promenade. Tout de suite, avec un air d'aisance, il demanda si des nouvelles de l'affaire Zagouriski n'étaient point depuis si longtemps parvenues au ministre de France. « Vous devez vous rappeler, repartit Caillard, ce que vous m'avez dit alors : vous n'en parliez que pour mon

information et ne me priiez point d'en écrire. Cependant, j'ai donné connaissance immédiate du fait au Directoire, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Il n'y a là rien de surprenant, car avant de me répondre, il faut faire une enquête sur l'affaire. — « Mais le commandant français n'en a-t-il pas fait sur-le-champ son rapport? » — « C'est ce que j'ignore, je suis même tenté de croire que non, par le peu d'importance qu'il aura attaché à ce fait, surtout si votre Consul a été pris hors de la ligne du droit des gens, par exemple, les armes à la main, auquel cas il aura été traité comme un prisonnier de guerre ordinaire. » — « Mais, reprit Panine, croyez-vous qu'il nous sera rendu? » — « Je n'en doute pas, s'il a été pris contre le droit des gens, et dans le cas contraire, si Sa Majesté Impériale paraît y mettre quelque prix, je ne doute pas que le Directoire exécutif n'ordonne encore qu'il soit remis; car que nous importe un prisonnier de plus ou de moins? » — « Je vous avoue, dit M. Panine, que s'il était délivré, que le Directoire désavouât ce fait d'une manière quelconque même sans écrire, mais de manière à ce que sur un mot de votre bouche je puisse informer l'Empereur de ce désaveu, il n'en faudrait pas davantage pour nous amener à reprendre notre négociation. » — « Je ne crains pas, répondit Caillard, de vous répondre d'avance sur ce point. Si le droit des gens s'est

trouvé véritablement violé, vous pouvez être assuré que le Directoire s'empressera de désavouer cet acte... Il n'est donc question que d'éclairer le fait, et j'espère être en état de vous démontrer bientôt dans cet exemple même que le Directoire Exécutif ne met aucune sorte d'animosité dans sa conduite, mais ne s'attache qu'aux principes de la justice la plus rigoureuse ».

Caillard se hâta d'en référer à son gouvernement qui approuva ses déclarations en ce qu'elles exprimaient de la part du Directoire le désir de satisfaire promptement le Tzar. Notre envoyé songea à faire de cette réponse l'objet d'une communication verbale. Mais comme le Comte Panine semblait avoir choisi pour lieu obligatoire de leur rendez-vous le parc de Berlin et, qu'enrhumé, Caillard ne se souciait pas, en cette fin de janvier, de passer plusieurs heures exposé à l'âcre bise d'un hiver du Nord, il prit le parti d'instruire, par une lettre, le Plénipotentiaire russe. « Monsieur le Comte, écrit-il le 22 janvier, après la conversation que nous avons eue ensemble au parc, le 12 décembre dernier, je n'ai pas manqué de rendre compte au Gouvernement de la République Française de tout ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire au sujet de M. Zagouriski. Consul de Russie à Zante, arrêté par les troupes françaises, et détenu à Corfou. Cette

dépêche a été mise aussitôt sous les yeux du Directoire, qui a donné toute son approbation à la réponse provisoire que j'avais eu l'honneur de vous faire dans le temps. Il me fait savoir qu'il avait pleinement ignoré l'événement qui a causé le mécontentement de Sa Majesté Impériale, mais qu'il s'occupe de l'approfondir. Il m'ordonne, d'ailleurs, de vous déclarer, ainsi que je vous l'avais annoncé par un pressentiment certain, que si M. Zagouriski a été arrêté contre le Droit des Gens, il sera relâché sur-le-champ, la violation du Droit des Gens ne pouvant être qu'une violation des intentions du Directoire; que s'il se trouve, au contraire, que M. Zagouriski a provoqué sa détention militaire par des faits qui l'aient mis hors du Droit des Gens; que Sa Majesté Impériale insiste pour qu'il soit rendu à la liberté, il sera relâché sans aucune difficulté ni retard, et le Directoire saisira avec grand plaisir cette occasion de donner une marque de déférence aux désirs de Sa Majesté Impériale. »

Dans les vingt-quatre heures Panine répondait par le billet suivant : « Monsieur, comme la détention du vice-consul Zagourisky a été la principale cause de l'interruption de nos rapports mutuels, j'ai lieu de croire que les difficultés qui s'opposeraient encore au rétablissement de la bonne intelligence entre les deux États pourront

s'aplanir, dès que l'intention de Votre Gouvernement de déférer aux justes réclamations de ma Cour aura été effectuée. — Je ne manquerai pas, monsieur, de mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale la lettre que vous avez bien voulu m'adresser hier matin à ce sujet; mais, sans attendre de nouveaux ordres, je n'hésite point à vous déclarer, en vertu de mes pouvoirs, que mon auguste maître insistera sur la mise en liberté du sieur Zagourisky, comme une mesure préalable à tout arrangement. »

Toutes les hypothèses juridiques selon Grotius auxquelles s'était ingénié Caillard pour le cas, encore incertain, où le consul russe à Zante aurait été justement incarcéré par le général Gentili n'étaient peut-être pas fort adroites. Elles étaient à tout le moins parfaitement inutiles dans l'ignorance où l'on était des détails de ce litige. Panine s'en empara pour les travestir auprès de Sa Cour et indisposer le Tzar qu'il savait prompt à ressentir l'offense. Peu loyalement il avança que « le républicain osait parler de ce fait de la manière la plus indécente et pousser l'audace jusqu'à justifier cette infraction inouïe au droit des gens. Il valait donc mieux ne point aller au-devant des républicains, attendre quelques dispositions de leur part à une réparation proportionnée à l'insulte et ne parler au Caillard

que s'il en fournissait lui-même l'occasion (1). »

Déjà, la veille même du jour où, pour se conformer à la lettre des instructions impériales, il avait repris langue avec Caillard, le Comte Panine avait fait connaître qu'il n'était associé ni de cœur ni d'esprit à la politique du Tzar : « Je pense, disait-il au vice-chancelier Kourakine auprès duquel des liens de parenté l'autorisaient à la plus grande liberté de langage, que le temps n'est pas encore venu ; que nous n'avons pas le droit d'enfreindre notre alliance avec l'Angleterre ; que la gloire de l'Empereur nous défend d'abandonner notre allié, dans le moment le plus critique pour lui ; que le plan proposé par cette Cour est le seul conforme aux intérêts de la Russie ; qu'en le repoussant, nous contribuerons au renversement de tous les principes. Je dirai plus : je crois qu'en dictant ses derniers ordres au sujet de Caillard, l'Empereur n'a pu prévoir la position dans laquelle se trouve l'Angleterre et qu'il les contremandera (1). »

Professsant de telles opinions, Panine regardait comme un devoir sacré de mettre en œuvre toutes les ressources capables d'amener une brouille. Il inventa des projets du gouvernement français dont

1. Serge Tatischeff.
3. Panine à Kourakine, 10 décembre 1797.

le but était, publiait-il, la reconstitution de l'ancienne Pologne sur laquelle on appellerait à règner le prince Henri de Prusse. Il fortifiait cette accusation d'extraits de dépêches du Directoire dont il se vantait d'avoir, à prix d'argent, obtenu les copies par le valet de chambre de Caillard. Un événement advint qui paraissait malheureusement confirmer les assertions de Panine : on avait arrêté en Moldavie des Polonais convaincus d'avoir provoqué des troubles. Fouillés, ils furent trouvés porteurs de pétitions et de plans à l'adresse du gouvernement français et de correspondances diverses avec des sociétés révolutionnaires parisiennes. La confiance n'était point la qualité maîtresse de Paul Ier : la connivence du Directoire lui sembla certaine.

Le 10 février 1798, Panine et Caillard se rencontrèrent. Le plénipotentiaire de Paul se plaignit, mais sans acrimonie ni affectation, des manœuvres découvertes par cette arrestation. Il dit que « Sa Majesté Impériale ne trouvait pas cette conduite de la France conforme aux idées pacifiques que nous avions montrées jusqu'alors. » Caillard crut que Panine « malgré le peu d'importance qu'il paraissait attacher à cet objet », souhaitait, sans plus, qu'un rapport fut fait de ses doléances au Directoire. « Nous nous séparâmes assez contents l'un de l'autre, rend-il compte à Talleyrand. Suivant mes calculs la

négociation pourra commencer dans trois semaines. » Elle était close. Trompé par le demi-sourire et l'aménité de Panine qui triomphait, en homme bien élevé, très discrètement, il n'avait pas compris que le ministre russe brisait là (1). Le 27 mars, il s'étonnait encore du mutisme de Panine. Devait-il prendre l'initiative d'une démarche? Le Directoire, par la plume de Talleyrand l'invita, le 18 avril, à s'abstenir. On avait à Paris des nouvelles de Pétersbourg. La République avait contraint en décembre 1797 le duc de Brunswick d'expulser de ses Etats tous les émigrés et le Prétendant. Après de douloureuses sollicitations, Louis XVIII avait obtenu de Paul Ier un asile dans un bourg de Courlande, enseveli pendant de longs mois dans les neiges. Il n'avait pas visité le Tzar dans sa capitale. A distance cette arrivée presque clandestine en Russie devenait « un accueil pompeux (2) » dont on prenait d'autant plus ombrage que dans le même temps avaient lieu à Berlin « des conférences mystérieuses (3) » entre le Prince Reuss, Lord Edgin et le Comte Panine.

1. L'ordre lui en fut envoyé de Petersbourg le 5 février.
2. Le Ministre des Relations Extérieures à Caillard.
3. Le Ministre des Relations Extérieures à Caillard.

X

Tous ces incidents, même grossis par les nouvellistes ou envenimés par un diplomate partial, hostile et passionné, n'eusent point suffi à entraîner Paul vers la coalition. A peine auraient-ils pu prolonger quelque temps encore la mésintelligence entre les deux gouvernements. Mais, depuis l'automne des motifs de dissentiment étaient nés qui vont s'aggravant et se multipliant de mois en mois.

Le Congrès qui devait régler les conditions de la paix de l'Empire avait été ouvert à Rastadt aux premiers jours de décembre. Le Directoire n'avait ratifié que sous la pression de l'opinion et la main forcée, la transaction passée entre Bonaparte et Cobenzel. Son ferme propos était de la corriger selon ses préférences. Aux yeux des légistes retors, procéduriers et subtils qui en sont membres, les articles secrets relatifs à l'Allemagne avaient exactement la valeur qu'on accorde à des préliminaires de paix et les plénipotentiaires français ne pouvaient avoir

déjà oublié qu'il y avait « loin du traité de Campo-Formio aux stipulations de Léoben ». D'une convention « glorieuse », il fallait faire une convention « excellente ». Le Directoire ne s'était pas borné à l'expression de cette maxime louable mais générale. Il avait défini ses vues «... Il n'est pas douteux que l'intérêt de la République lui conseille de prolonger la limite acquise à Campo-Formio le long du Rhin jusqu'à Wœsel et de ne laisser à la gauche de ce fleuve aucun Etat d'Empire ». — « Demandez la limite du Rhin, demandez-la sans restriction (1). »

1. C'est une ancienne maxime d'Etat celle qui assigne pour frontières à la France « ses limites naturelles ». Elle se recommandait du plus grand nom : « La Gaule a pour limites, lit-on dans les *Commentaires* de César, les Pyrénées, l'Océan et le Rhin. » Henri II s'empara des Trois Evêchés, parut devant Strasbourg, admira les hautes cathédrales reflétées dans le miroir du fleuve, les plaines blondes, les coteaux chargés de vigne, les noires forêts de sa riche vallée, mais n'osa se maintenir en Alsace, s'exposant au blâme de plusieurs. « Le Roy n'estait assez habile » se plaint dans ses *Mémoires* Gaspard de Saulx. Si l'on en croit Sandraz de Courtilz, Henri IV voulait rendre à la France « ses premières bornes et porter les frontières du côté de l'Orient jusqu'au rivage du Rhin. » « Le but de mon ministère, lit-on dans le *Testament politique* de Richelieu, a été de rendre à la Gaule les frontières que lui a réservées la nature, de rendre aux Gaulois un roy gaulois et partout où fut l'ancienne Gaule d'y rétablir la nouvelle ». C'est encore le

Ce résultat ne laissait pas que d'être fort difficile à atteindre. N'avions-nous pas promis, en effet, à la Prusse des indemnités fixées d'avance pour prix de sa renonciation, au moment de la paix avec l'Empire, à ses possessions sur la rive gauche du Rhin et de sa complaisance en Allemagne, et ne venions-nous pas de nous engager solennellement avec l'Autriche à ne rien prendre à la Prusse et par suite à ne rien lui concéder? Nous étions tenus par des actes contradictoires.

Thugut, aussi peu satisfait que le Directoire du traité de Campo-Formio ne s'était point roidi contre les projets de la France. Seulement il avait invoqué les termes de l'article 7 qui prévoyait que « si à la pacification de l'Empire germanique, la Répu-

Cardinal qui dicte à un publiciste du temps à qui il a confié le soin d'écrire sur « le meilleur moyen de réunir à la France les duchés de Lorraine et de Bar » cette phrase claire comme une formule : « l'Empereur n'a aucun droit sur les terres qui sont en deçà du Rhin que par usurpation d'autant que cette rivière a servi de bornes à la France cinq cents ans durant. » Simple et nette cette politique ne heurtait point les principes de la Raison pure et cadrait admirablement avec ceux de la Raison d'État ; le Comité de l'an III l'adopta en l'exagérant. Le Directoire oublia à son tour les conseils de Vauban que « si tout ce qui est en deçà du Rhin convient à la France, rien de ce qui est au delà ne l'accommode. »

blique française faisait une acquisition en Allemagne, Sa Majesté l'Empereur, Roi de Hongrie et de Bohême, devait également y obtenir un équivalent et réciproquement (1) ».

Frédéric-Guillaume avait souffert naguère d'amères angoisses pour avoir livré l'Allemagne. Il avait vu les États secondaires, ignorants des mobiles cachés de l'Autriche, se détourner de la Prusse, l'Empereur François ramener à lui, grâce à l'opiniâtreté de sa lutte contre la France, bien des patriotes allemands. Mais à l'ouverture du Congrès ce n'était plus un secret pour personne que les Autrichiens comme les Prussiens avaient fait de l'empire trafic et marchandise. Les seconds s'en trouvèrent moins décriés. Le tort de la Prusse envers l'Allemagne fut atténué et comme effacé par le tort pareil et plus récent de sa rivale. L'occasion s'offrait belle aux ministres de Frédéric-Guillaume III de réparer une erreur et de reconquérir d'un seul coup aux Hohenzollern une popularité perdue. Il suffisait qu'ils se

1. L'Autriche réclamait cet équivalent en Italie. Elle avait déjà reçu l'archevêché de Salzbourg, la prévôté de Berchstolsgaden et toute la partie de la Bavière qui s'étend jusqu'à l'Inn et renferme les importantes salines de Frauenstein et de Reichenhall. Cet arrondissement « compensait » ses pertes en Allemagne, Venise, l'abandon de la Belgique.

prévalussent des clauses du traité de Campo-Formio. Le Directoire avait appréhendé que la Prusse n'adopta cette attitude. « Confidentiellement et verbalement seulement écrivit le Ministre des Relations Extérieures, prévenez le Cabinet de Berlin qu'il est de son intérêt de ne rien réclamer de ce qu'il nous a laissé occuper sur la rive gauche. Et l'avertissement que nous lui en donnons est d'autant plus désintéressé que nous lui annonçons qu'à la première réclamation nous consentirons à la restitution, mais si les conséquences de cette restitution tournent ensuite contre la Prusse, ce sera sa propre faute, et elle ne pourra s'en prendre qu'à elle-même. Vous employerez presque textuellement dans votre conversation cet alinéa (1). »

La Prusse avait compris. Les grandes curées d'Allemagne allaient commencer au profit des forts qui voulaient devenir puissants. Elle ne pouvait pas laisser toutes les pièces d'honneur à l'Autriche. Qu'importait l'influence morale sur l'Allemagne. Pour recevoir d'elle un jour par acclamation l'hégémonie fallait-il encore qu'ellevécût et les Habsbourgs en arrachaient les plus beaux morceaux. C'était une nécessité de s'accroître en proportion de l'Autriche.

1. Ce passage de la main de Talleyrand est surchargé de ratures.

La Prusse s'était déclarée prête à donner son assentiment aux solutions que présenterait le Directoire, pourvu qu'elle fut largement payée (1).

Pour satisfaire tous ces appétits, il fallait réorganiser l'Empire Germanique. Le Directoire n'avait pas reculé devant cette tâche. Il voulait la porter à sa perfection.

Il mettait son orgueil à ce bouleversement, et son prosélytisme révolutionnaire trouvait plaisir à séculariser tous les Etats Ecclésiastiques « de l'une et de l'autre religion depuis les Electorats jusqu'aux Chapitres. » « C'est, fait-il dire par Talleyrand à ses plénipotentiaires, le but unique, la source exclusive... Il faut ramener sans cesse tous les dédommagements des princes laïcs sur le compte des principautés sacerdotales. » Ce gouvernement était pris de vertige : travaillant à agglomérer les forces allemandes dispersées et sans cohésion, n'invoquait-il pas à la fois « l'intérêt de la République et celui de l'Allemagne considérée comme *nation !* »

Il était impossible que Paul Ier assistât les bras croisés, indifférent et serein, à la réalisation de ce

1. La Prusse soutenait que les indemnités éventuellement prévues en 1796 étaient insuffisantes à balancer celles de l'Autriche. Elle voulait qu'on y ajoutât des terres prises soit sur la Westphalie et l'évêché d'Onsbrück, soit sur les évêchés de Hildesheim et de Paderborn.

programme extravagant. L'acquisition de la Belgique et du Pays Rhenan était légitime; les annexions qu'avait faites la France ou qu'elle se proposait compensaient à peine les accroissements de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse en Pologne, de l'Angleterre aux Indes et sur toutes les côtes du monde; elles étaient justifiées par le libre consentement et par l'état social des populations destinées à devenir françaises (1). Que la France se portât donc jusqu'au Rhin, le Tzar, encore une fois, n'y contredisait pas. Mais que la gothique et paisible confédération germanique fut détruite, qu'on sortit l'Allemagne d'un émiettement bienfaisant à l'Europe, qu'on l'organisât solidement, c'est ce qu'il ne voulait pas, de toute son énergie.

Il pressentait un péril à se donner pour voisins à la place d'États débiles des monarchies très fortes. Il ne tolérerait pas que la Prusse, déjà dangereuse, bientôt redoutable, s'affermit par des extensions territoriales ou seulement par la réunion « des pièces différentes » qui la composaient; il ne la laisserait pas s'emparer de la prépondérance et de la direction en Allemagne que l'Autriche, expropriée,

1. « Grâce à l'union avec nous, disaient la Convention de Mayence par l'organe de l'illustre Forster, vous aurez ce qui de droit vous appartient. La nature elle-même a voulu que le Rhin fut la frontière de la France. »

abandonnerait pour se donner carrière en Italie et en Orient (1).

Dès le mois de novembre Paul Ier avait, par une lettre autographe assez comminatoire, invité le roi de Prusse à préserver l'intégrité du Saint-Empire. Il avait un peu plus tard offert à Vienne et de nouveau à Berlin sa médiation. A ce moment, Thugut, non plus qu'Haugwitz ou le Directoire, n'avaient le désir d'une intervention dont l'intention nullement dissimulée, était de terminer au plus tôt ce scandale de Rastadt qui allait finir par un drame sanglant (2). Une fois de plus ses bons offices ne furent pas accueillis. Au reste l'empereur ne trouvait pas seulement en Allemagne des sujets d'inquiétude et de mécontentement.

La Russie avait de bonne heure cherché à pénétrer dans la Méditerranée et pour réaliser ce dessein, Catherine II avait cultivé l'amitié des États Italiens.

1. « A en juger par l'expérience du passé, il convient d'user à l'égard des Prussiens d'une infatigable vigilance et d'avoir l'œil sur tout ce qu'ils entreprennent. » — Rescrit de Paul Ier au Comte Panine, 8 juin.

2. « Le Congrès ressemble à une bourse de commerce, raconte un envoyé autrichien ; Roberjot (c'était un des plénipotentiaires français) a tapissé son cabinet de cartes d'Allemagne ; tout est étiqueté, et à ceux qui viennent le voir il dit : « Cet évêché, cette abbaye, nous les donnons à un tel, cet autre à un autre et ainsi de suite. »

Paul Ier imita cette conduite adroite. Il eut des clients parmi les princes de la Péninsule : le Piémont et le Pape lui-même espéraient en l'Empereur orthodoxe. Il veillait sur le Saint-Siège. Quand la vie et la liberté de Pie VI sont menacées, le Tzar croit sa prudence intéressée à ne point permettre que la tiare échoie à un prêtre intransigeant ou indigne. Il fait expédier à son ambassadeur à Vienne, le Comte Razoumowski, un rescrit assez digne d'attention et de mémoire pour qu'en le transcrivant ici nous ne craignions pas d'encourir le reproche d'oiseuse digression : « Monsieur le conseiller privé actuel comte Razoumowski, l'âge et les infirmités croissantes du Pape romain, et en outre l'incertitude existant quant au sort que lui destinent les Français aux mains desquels il se trouve, nous obligent par égard pour les sujets de la religion romaine qui se trouvent en nombre très considérable en Russie, de réfléchir d'avance aux moyens à employer afin qu'en vue d'une éventualité si prochaine, le choix tombe sur un homme bien pensant et qui soit à notre convenance. Notre ministère en a entretenu le Comte Cobenzel, d'autant plus que cet ambassadeur s'était ouvert peu de temps auparavant sur cette matière, en exprimant le désir de sa Cour d'entrer en accord avec nous pour cette éventualité. Nous vous chargeons en con-

séquence de nous expliquer sur ce sujet avec le baron Thugut et de nous transmettre des informations complètes sur les points de vue de la cour de Vienne concernant la manière dont cette élection du Pape pourrait être faite ainsi que relative à la personne qu'il serait préférable de désigner pour occuper une dignité aussi importante (1). »

De tous les rêves d'ambition du Tzar le plus caressé était celui de mettre sous sa protection l'île radieuse, toute blanche dans l'azur du ciel et de la mer, où dominait l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Placée sur la ligne de démarcation du bassin oriental et du bassin occidental de la Méditerranée, Malte avec ses deux récoltes annuelles, ses baies nombreuses, ses deux ports admirablement abrités contre le vent et la mer, ses fortes défenses, était une positions stratégique de premier ordre. Heureux le peuple marin qui saurait y prendre pied et s'y installer soit par l'ascendant de son gouvernement sur l'Ordre déclinant soit en substituant sa souveraineté à celle des Chevaliers de Saint-Jean. Paul nourrissait d'une âme charmée ce projet : aux conseils et aux calculs de la politique s'ajoutaient les suggestions poétiques du sentiment. Emu de toute grandeur, le Tzar avait senti s'exalter son

1. L'accord ne s'établit pas entre les deux Cours.

courage au récit des prouesses immortelles des défenseurs de Rhodes. L'intrépide vaillance de ces soldats de la Chrétienté l'avait rempli d'admiration. Il eut l'ambition de s'attacher par des bienfaits les héritiers de leur gloire et, en méritant une reconnaissance utile à la Russie, de s'honorer par leurs hommages. Les circonstances avaient secondé cette entreprise. (1) Le bailli de Litta, ambassadeur extraordinaire auprès de sa personne avait enfin remis à l'Empereur, au nom du Grand Maître, la cotte d'armes et la croix de La Valette, présent insigne qui fut l'occasion de la plus fastueuse cérémonie. Le même jour Paul Ier avait accepté le titre de Protecteur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

La prise de Malte par les Français transporta le Tzar de colèer. Il remémora ses griefs et vit partout

1. Le parti français jusqu'alors le plus influent dans l'Ordre, avait perdu toute action depuis la Révolution; l'effacement de l'Espagne ôtait tout prestige aux chevaliers de cette langue. Depuis plusieurs siècles la langue d'Angleterre avait disparu et la Grande-Bretagne ne pouvait pas prétendre avoir des privilèges dans l'île tant que l'Ordre y demeurerait en maître. Après les conquêtes de Pologne en 1795, Catherine II avait conservé à l'Ordre l'ordinatie d'Ostrog dont Paul forma un Grand Prieuré de Russie, magnifiquement doté. Le Saint-Père avait approuvé, au commencement de 1797, malgré l'obstacle du schisme, la création d'une langue de Russie.

lésés directement et gravement les intérêts russes. Depuis longtemps le besoin organique de la Russie d'avoir par delà les détroits un débouché maritime s'était précisé sur les îles Ioniennes. Le traité de Campo-Formio les a remises à la République française tandis que l'Autriche s'est installée, surveillant l'Orient, à Venise et en Dalmatie. Le Pape est chassé hors de ses Etats. Charles-Emmanuel est détrôné, expulsé du Piémont ; Ferdinand IV est menacé d'un semblable danger. Des républiques sont fondées en Italie qui cherchent à correspondre, à se fédérer, par lesquelles les aspirations nationales et le sentiment de la solidarité italienne prennent une conscience plus nette d'elles-même et tendent à passer de la spéculation dans le fait. En Italie comme en Allemagne, Paul Ier s'oppose à toute concentration. Ici l'état de division et de faiblesse est nécessaire à l'avenir commercial de la Russie, là à sa sûreté et à la stabilité de l'Europe. C'est pourquoi la Prusse sera enfermée dans son domaine actuel ; que l'Autriche contrecarrée en Allemagne le sera également au delà des Alpes ; que les Etats italiens resteront juxtaposés et étrangers les uns aux autres, sans action commune pour la réalisation d'un idéal commun (1).

1. En 1814, les instructions données aux plénipotentiaires

La politique du Directoire apparaît donc au Tzar irrémédiablement perturbatrice de l'équilibre européen, funeste aux intérêts politiques, moraux et matériels de la Russie. Paul Ier va donc nous combattre. Il entre dans la seconde coalition; mais sa situation y est étrange. En y accédant il a obéi à une pensée de conservation, et son principal allié, l'Autriche, cherche à profiter de la conflagration et du trouble universels pour s'enrichir. Aussi, le désaccord éclate-t-il vivement, tout de suite, pendant la guerre même. Le Tzar ne manquera pas à la tâche qu'il s'est assignée. Certes, le Directoire doit cesser de bouleverser l'Europe, mais Paul Ier « ne souffrira pas qu'un autre prenne sa place et devienne à son tour la terreur des Princes qui l'avoisinent, en envahissant leurs États. » « Quant à moi, ajoute-t-il, je veux le bien et j'empêcherai les autres de faire le mal, et je voudrais aussi que toutes les fois que vous traitez avec le Baron Thugut vous vous rappeliez que vous êtes Russe (1). » Sa Majesté Apostolique se prépare à ravir au Saint-Père les Trois Légations, Paul Ier avertit Cobenzel

rançais au Congrès de Vienne et qui sont dues à Talleyrand, affirmaient, après une expérience cruelle, les mêmes principes : « En Italie, c'est l'Autriche qu'il faut empêcher de dominer ; en Allemagne, c'est la Prusse. »

1. Rescrit au prince Razoumowski, ambassadeur à Vienne.

qu'il n'a pas « pris les armes pour l'agrandissement de l'Empereur d'Allemagne et qu'il ne tolérera pas que l'Autriche enlève un seul village au Roi de Sardaigne (1). » Et comme ses menaces restent sans effet, que les Autrichiens dirigent les opérations militaires de façon à assurer le succès de leurs plans politiques, le Tzar se retire, rappelle ses troupes et écrit à François II cette lettre qui explique son départ en même temps qu'elle achève de nous révéler les motifs qui inspirèrent sa conduite envers la France : « Voyant mes troupes abandonnées et ainsi livrées à l'ennemi par l'allié sur lequel je comptais le plus, sa politique contraire à mes vues, et l'intérêt de l'Europe sacrifié aux projets d'extension de Votre Monarchie, ayant, outre cela, tout lieu d'être mécontent de la manière double et artificieuse de son Ministère, dont je veux ignorer les mobiles, par égard au rang de Votre Majesté Impériale, je lui déclare avec la même loyauté qui m'a fait voler à son secours et concourir aux succès de ses armes, que dès ce moment j'abandonne ses intérêts pour m'occuper uniquement des miens et de ceux de mes autres alliés et que je cesse de faire avec Votre Majesté Impériale cause commune, pour ne pas assurer le triomphe de la mauvaise. »

1. Dépêche du chevalier Balbo, ministre de Charles-Emmanuel de Russie au Duc d'Aoste.

Un siècle s'est écoulé. Il ne serait que trop facile, hélas! — en présence de l'Autriche alliée à l'Italie émancipée et à l'Allemagne unifiée sous la suprématie de la Prusse, — de se prononcer sur la politique de magnificence du Directoire opposée à celle, clairvoyante et préventive, de Paul Ier (1). Mais à quoi bon les dissertations rétrospectives, les éloges, les imprécations ou les regrets lorsque la réalité nous presse et que les destins sont accomplis sans retour? C'est une conclusion dépouillée de déclamation, positive et actuelle qui convient au simple récit d'un épisode ignoré de nos relations avec la Russie. La négociation de Berlin et la connaissance des causes qui la firent échouer peut aider à distinguer les conditions et le but de tout accord de la République avec le grand Empire du Nord.

L'alliance russe suppose que l'administration de la France sera forte et sage. Le gouvernement exercera vraiment l'autorité. Il recherchera le concours de la majorité de la nation, qui est prompte à la séduction des idées, mais amie des solutions pratiques, attachée à la liberté et tolérante. Il se souciera de conserver et de diriger toutes les forces

1. L'Empereur n'y resta pas tout à fait fidèle à l'égard de l'Allemagne. Voir LA FRANCE ET LA RUSSIE PENDANT LE CONSULAT.

sociales. Il n'oubliera pas que le progrès est la loi des démocraties ; il le recherchera donc avec méthode et le réalisera par évolution. Mais il combattra sans timidité ni concession les hommes de désordre qui, prêchant l'indiscipline, la guerre des classes et l'internationalisme, cette doctrine de mort, risqueraient à la fin, si on les laissait faire, de diviser un pays dont la puissance a été, jusqu'ici, dans l'union féconde des volontés. Quant à l'esprit de cette entente, il est, comme au temps de l'Empereur Paul, tout pacifique et juste. Et la politique qui découle de ce principe n'implique, pour autant, aucun renoncement à nos ambitions traditionnelles ou à nos légitimes droits. La France est capable des longs espoirs. Plaise à Dieu que toujours ceux qui présideront à ses destinées aient avec les vastes pensées, le discernement, la netteté des vues, le sang-froid et le courage, pour le salut et la grandeur de la Patrie.

Septembre 1896.

IMP. OUDIN ET Cie, POITIERS.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Les Contemporains : *Études et portraits littéraires*, par JULES LEMAITRE, *six volumes* in-18 jésus ; chaque volume broché. . . . . 3 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Chaque volume se vend séparément.

Impressions de Théâtre, par LE MÊME. *Neuf volumes* in-18 jésus ; chaque volume, broché . . . . . 3 fr. 50

Chaque volume se vend séparément.

Myrrha, par LE MÊME. Un vol. in-18 jésus, br. 3 fr. 50

Seizième Siècle, par EMILE FAGUET. Un fort vol. in-18 jésus, broché. . . . . 3 fr. 50

Dix-Septième Siècle, *Études littéraires et dramatiques*, par LE MÊME. Un fort vol. in-18 jésus 11e édit., broché . . . . . 3 fr. 50

Dix-Huitième Siècle, *Études littéraires*, par LE MÊME. Un fort volume in-18 jésus, 11e édition, br. 3 fr. 50

Dix-Neuvième Siècle, par LE MÊME Un volume in-18 jésus, 11e édition, broché. . . . . 3 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Politiques et moralistes du XIXe siècle, 1re *série*, par LE MÊME. Un fort vol. in-18 jésus. 5e éd. br. 3 fr. 50

Victor Hugo : *l'homme et le poète*, par ERNEST DUPUY. Un volume in-18 jésus, 2e édition, broché . 3 fr. 50

Bernard Palissy, par LE MÊME Un volume in-18 jésus broché . . . . . 3 fr 50

Les Grands Maîtres de la littérature russe au XIXe siècle, par LE MÊME. Un volume in-18 jésus, 2e édition, broché . . . . . 3 fr. 50

Bossuet, par G. LANSON. Un volume in-18 jésus, 3e édition, broché . . . . . 3 fr. 50

Hommes et livres, par LE MÊME, Un vol. in-18 jésus, broché. . . . . 3 fr. 50

Henrik Ibsen et le Théâtre contemporain, par AUGUSTE EHRHARD. Un vol. in-18 jésus, broché. 3 fr. 50

Le Théâtre d'hier, *études dramatiques, littéraires et sociales*, par H. PARIGOT. Un volume in-18, jésus, broché . . . . . 3 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Essais de littérature contemporaine, par G. PELLISSIER. Un vol. in-18 jésus, 2e édition, broché. 3 fr. 50

Nouveaux Essais de littérature contemporaine, par LE MÊME. Un vol. in-18 jésus, broché. . . . 3 fr. 50

IMPRIMERIE OBERTHÜR ET Cie, 8, RUE CAMPAGNE-1re, PARIS.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY,
BERKELEY

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

Books not returned on time are subject to a fine of 50c per volume after the third day overdue, increasing to $1.00 per volume after the sixth day. Books not in demand may be renewed if application is made before expiration of loan period.

MAY 3 1930

FEB 0 8 2004

50m-7,'29

Grosjean
165419